

Conditions générales d'utilisation et de service

Mentions légales :

En application des dispositions de l'Article 6 III 1 ° de la Loi française n° 2004-575 du 21 juin 2004, nous vous informons que :

- le présent site Web est publié par Getaround, société par actions simplifiée au capital de 1.231.552,50 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 522 816 651, dont le siège social est sis au 35 rue Greneta, 75002 Paris (France) (ci-après « Getaround ») ;
- le directeur de la publication du site Web est Jeff Russakow agissant en qualité de Président ;
- la société d'hébergement est Amazon Web Services, Inc - P.O. Box 81226 - Seattle, WA 98108-1226 - États-Unis d'Amérique ;
- le présent site Web a été développé par Getaround.

Version publiée le 11 avril 2023 et entrée en vigueur le 21 avril 2023 .

Merci d'utiliser Getaround ! Nous sommes heureux de vous compter parmi les membres de notre communauté qui contribue à apporter un nouveau souffle aux villes ayant accès à un service de covoiturage à proximité.

Merci de lire attentivement les présentes conditions générales d'utilisation et de service (les « CGU »). Elles contiennent des informations importantes concernant les droits et obligations des Utilisateurs, ainsi que les limitations et exclusions applicables. Les présentes CGU constituent l'intégralité de l'accord entre les Parties eu égard aux Services au moment où l'Utilisateur accède à ces Services et les utilise, à moins qu'il n'en soit indiqué autrement dans un autre accord signé avec Getaround. Les présentes CGU annulent et remplacent toutes les versions antérieures.

Les présentes CGU constituent un accord juridiquement contraignant (« Accord ») entre vous et Getaround (telle que définie ci-dessous) régissant votre accès et votre utilisation du site Web Getaround (« Site »), de nos applications sur mobiles, tablettes et autres appareils intelligents (collectivement, l'« Application ») et de tous les services s'y rapportant (collectivement « Services »). Le Site, l'Application et les Services sont ci-après collectivement désignés la « Plateforme ». Les Utilisateurs déclarent avoir reçu, préalablement à l'accès et à l'utilisation des Services, toutes les caractéristiques informationnelles et techniques qui leur sont nécessaires.

Getaround fournit une plateforme de mise en relation entre des Utilisateurs recherchant un Véhicule à louer et des Utilisateurs souhaitant louer leur Véhicule. Getaround est un intermédiaire qui n'est pas partie à l'opération de location qui est réalisée entre les Propriétaires des Véhicules et les Locataires. Getaround ne procède à aucune location de Véhicule, que ce soit via le Site, l'Application ou les Services ou par tout autre moyen, et n'a pas d'autre activité que celle de mettre en relation des Utilisateurs pour la location d'un Véhicule.

Getaround met à disposition des Utilisateurs des outils permettant cette mise en relation. Ces outils permettent de mettre en ligne du contenu, communiquer avec d'autres Utilisateurs, et prendre ensuite une décision éclairée quant à la location de son Véhicule, ou la location du Véhicule d'un autre Utilisateur. Getaround collecte et utilise des données à caractère personnel en rapport avec l'accès et l'utilisation de la Plateforme, conformément aux modalités décrites dans notre [Politique de Confidentialité](#).

Les Locations sont régies par les présentes CGU et sont complétées par les Contrats de Location, tels qu'ils sont décrits dans les CGU. Les Utilisateurs ne peuvent bénéficier des

Services proposés par Getaround que s'ils respectent les CGU ainsi que les termes du Contrat de Location.

1. Définitions	6
2. Accès et éligibilité des Utilisateurs	7
2.1 Accès et création d'un Compte	7
2.2 Conditions d'éligibilité applicables aux Utilisateurs	7
a) Conditions applicables aux Loueurs	8
b) Conditions applicables aux Locataires	9
c) Cas dans lesquels un Utilisateur est exclu des Services	10
3. Annonces de Véhicules	11
3.1. Règles générales	11
3.2. Instant Booking	12
3.3. Conditions d'éligibilité applicables aux Véhicules	12
3.4 Classement des Annonces	13
4. Service Getaround Connect	14
4.1. Éligibilité à l'installation du Boîtier Connect	15
4.2. Installation du Boîtier Connect	15
4.3 Maintenance du Boîtier Connect	16
4.4. Désinstallation du Boîtier Connect	16
4.5 Pénalités	17
4.6. Propriété du Boîtier Connect	18
4.7. Responsabilité technique	18
5. Vérification d'identité	18
5.1. Vérification de l'identité du Loueur	18
5.2. Vérification de l'identité du Locataire	19
6. Déroulement d'une Location	21
6.1. Mise en relation	21
6.2. Avant le début de la Location	21
6.3. Durant la Location	24
a) Prolongation	24
b) Signalement d'incident ou de problème	25
c) Utilisation de l'assistance si besoin	25
6.4. À la fin de la Location	26
a) Stationnement	27
b) Nettoyage :	28
c) Retard ou non-restitution du Véhicule :	29
d) Crevaison et rupture d'embrayage :	29
6.5. Après la Location	30
7. Messages échangés via la Plateforme	30
8. Annulation d'une Location	31
8.1 Annulation d'une Réservation par le Locataire	31
8.2 Annulation d'une Réservation par le Loueur	31
8.3 Annulation d'une réservation en raison de l'échec de la vérification du profil du	

Locataire	33
8.4 Contestation des motifs d'annulation	33
9. Assurance	34
9.1 Règles et conditions générales	34
9.2 Règles applicables aux sinistres	36
9.3 Situations donnant lieu à une exclusion ou une déchéance de la couverture d'Assurance	39
9.4 Exercice de l'Assurance en cas de sinistre	41
10. Franchise et réduction de Franchise	42
10.1 Principes applicables à la Franchise	42
10.2 Réduction de Franchise	44
11. Gestion de paiement et pré-autorisation	45
11.1 Autorisation de paiement	45
11.2 Pré-autorisation	46
11.3 Frais de gestion de retard de paiement	46
12. Conditions financières : le Gain du Loueur, Forfait Kilométrique, ajustements et pénalités	46
12.1 Principes régissant le Gain du Loueur	47
12.2 Forfait Kilométrique	48
12.3 Frais de Service perçus par Getaround	49
12.4 Versement du Gain du Loueur (ajustements et compensations potentiels inclus)	50
12.5 Ajustements à la fin de la Location	50
a) Kilométrage	50
b) Carburant et recharge en cours de Location	52
c) Péages	53
12.6 Compensations et frais de gestion prévus par Getaround	53
a) Compensation pour retard	53
b) Compensation pour non-respect du caractère non-fumeur d'un Véhicule	54
c) Compensation liée à la propreté du Véhicule	55
d) Frais de gestion pour contravention	55
e) Frais pour le rapatriement du Véhicule	56
f) Frais de gestion de sinistre	58
g) Frais de gestion, pénalités et compensations propres aux Locations utilisant le service Getaround Connect	59
12.7 Pénalités pour non conformités spécifiques	60
a) Prêt de Codes d'Identification	60
b) Absence de conducteur secondaire enregistré	60
13. Géolocalisation et dashcams	60
13.1 Géolocalisation avec le Boîtier Getaround Connect	60
13.2 Dashcams	60
14. Marquage des Véhicules	61
15. Impôts et taxes	62
16. Propriété intellectuelle	62
17. Responsabilité	63
18. Disponibilités du Site et des Services	64

19. Droit de rétractation	65
20. Données à caractère personnel	65
21. Exclusion de l'Utilisateur pour non-respect des Services	65
22. Modification des CGU	66
23. Dispositions diverses	66
24. Droit applicable, juridiction compétente et médiation	67

1. Définitions

« **Annonce** » ou « **Poster une Annonce** » désigne l'annonce d'un ou plusieurs Véhicules proposés à la location par un Loueur par le biais du Site, de l'Application ou des Services Getaround ;

« **Application** » désigne l'application Getaround téléchargée par les Utilisateurs sur leur téléphone mobile (Android ou iPhone) afin d'utiliser les Services;

« **Assistance Routière** » désigne les services d'assistance mis à disposition du Locataire lorsque le Véhicule a subi une défaillance ou un dommage mécanique pendant la Location rendant le Véhicule impossible à conduire;

« **Assurance** » désigne l'assurance couvrant la Location des Véhicules entre Loueurs et Locataires. L'Assurance est proposée par une compagnie d'assurance sélectionnée par Getaround pour les Utilisateurs ;

« **Boîtier Connect** » désigne le boîtier télématique qui peut être installé par Getaround dans certains Véhicules listés sur la Plateforme, qui permet l'ouverture et la fermeture des portes du Véhicule via un Smartphone, et enregistre certaines informations concernant certains événements au moment du départ et du retour et pendant la Location (incluant de manière non-exhaustive le kilométrage, le niveau d'essence, le changement du système d'allumage du moteur...);

« **Compte** » désigne la section intitulée « Mon Compte » sur le Site et l'Application, et dans laquelle tous les Utilisateurs doivent communiquer certaines données à caractère personnel pour accéder et utiliser les caractéristiques de la Plateforme, comme la publication d'une annonce ou la location d'un Véhicule. C'est la zone privée du Site réservée à chaque Utilisateur après l'acceptation des CGU ;

« **Contrat de Location** » désigne les informations relatives au départ et à la restitution, que ces informations soient renseignées via l'Application ou sous format papier généré au moment où la Location est confirmée (payée par le Locataire) ;

« **Franchise** » désigne la somme convenue restant à la charge du Locataire si des dommages sont causés au Véhicule. Cette somme est fréquemment appelée « franchise ». Le Locataire peut verser une somme donnée pour réduire le montant de la Franchise ;

« **Getaround** », « **nous** » ou « **notre** » désigne Getaround SAS, société par actions simplifiée au capital de 1.231.552,50 € sise au 35 Rue Greneta, 75002 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 522 816 651 ;

« **Locataire** » désigne une personne morale ou physique qui souhaite louer un Véhicule sur une courte durée pour en être le conducteur principal ;

« **Location** » désigne la location d'un Véhicule via la Plateforme ;

« **Loueur** » désigne une personne morale ou physique qui souhaite mettre en location un Véhicule sans chauffeur via le Site ou l'Application ;

« **Plateforme** » désigne collectivement le Site, l'Application et les Services ;

« **Réservation** » désigne la demande de réservation d'un Véhicule soumise par un Locataire via le Site ou l'Application ;

« **Services** » désigne tous les services mis à disposition par Getaround aux Utilisateurs qui utilisent légitimement le Site et/ou l'Application ;

« **Site** » désigne les sites Web donnant accès aux Services, à savoir uk.getaround.com, fr.getaround.com, de.getaround.com, es.getaround.com, be.getaround.com ou at.getaround.com, at.getaround.com ou no.getaround.com ;

« **Utilisateur** » désigne une personne morale ou physique, qu'il s'agisse d'un Loueur ou d'un Locataire, qui a accepté les CGU et qui s'est inscrit sur le Site ou sur l'Application, pour bénéficier des Services ;

« **Véhicule** » désigne un véhicule automobile, de moins de 3,5 T, avec 4 roues, pouvant transporter un maximum de 9 personnes, et qui est loué via la Plateforme. Les camping-cars ne sont pas acceptés.

À moins que le contexte n'en exige autrement, les mots comportant un genre seront interprétés comme incluant tous les autres genres.

2. Accès et éligibilité des Utilisateurs

2.1 Accès et création d'un Compte

Pour pouvoir accéder et utiliser la Plateforme ou pour créer un Compte, l'Utilisateur doit être une personne physique ou une personne morale, une organisation ou autre entité juridique dûment organisée, ayant une existence valide et en règle au regard des lois du pays de son siège et capable de conclure des contrats juridiquement contraignants.

Lors de leur inscription sur le Site/l'Application, les Utilisateurs créent un espace-membre à l'aide de leur prénom et nom de famille, choisissent un identifiant de connexion (correspondant à leur adresse e-mail) et un mot de passe associé (collectivement désignés ci-après les « **Codes d'Identification** »).

Les Codes d'identifications sont personnels, confidentiels, incessibles et intransmissibles. Si les Codes d'identification de l'Utilisateur sont perdus ou divulgués, ce dernier doit en informer sans délai Getaround, qui procédera alors à l'annulation et/ou la mise à jour immédiate(s) de ces Codes d'identification.

L'Utilisateur est pleinement responsable de l'utilisation qui est faite de ses Codes d'identifications, jusqu'à ce qu'il ait effectivement notifié Getaround de la perte, de l'accès par un tiers ou de la divulgation de ses Codes confidentiels, sauf défaillance de sécurité imputable à Getaround ou cas de force majeure.

2.2 Conditions d'éligibilité applicables aux Utilisateurs

Le Service n'est accessible et ne peut être utilisé que par les Utilisateurs inscrits sur le Site ou sur l'Application, à condition que les Utilisateurs remplissent les conditions cumulatives suivantes. Le Loueur et le Locataire doivent tous deux avoir accepté les présentes CGU.

Il est précisé qu'un Véhicule ne peut être loué sur le Site entre deux Utilisateurs ayant un lien de parenté (parents, grands-parents, enfants, frères et sœurs, petits enfants etc.) ou faisant partie du même foyer.

a) Conditions applicables aux Loueurs

- Être âgé de plus de 18 ans;
- Être inscrit sur le Site sous sa véritable identité et avoir fourni la véritable adresse de son domicile ;
- Avoir communiqué un numéro de téléphone auquel le Loueur est effectivement joignable (les numéros associés à une carte SIM prépayée sont exclus) ;
- S'il est enregistré sur la Plateforme comme étant un particulier (le « Loueur Particulier »), ne pas utiliser le Service à titre professionnel ou commercial (Au Royaume-Uni, un particulier ne peut inscrire plus de 2 Véhicules, et pas plus de 1 véhicule en Autriche) ;
- S'il est enregistré sur la Plateforme comme étant un professionnel (car il est inscrit sur un registre du Commerce et des Sociétés en tant que société de location de véhicules, ci-après le « Loueur Professionnel »), il doit avoir rempli sur le Site ou sur l'Application toutes les informations relatives à son entreprise (dénomination sociale, numéro¹ d'identification national, adresse, téléphone, etc.) ;
- Ne pas avoir de faillite personnelle/casier judiciaire au Royaume-Uni ;
- Ne pas avoir eu trois ou plus de sinistres (pour lesquels ils ont été déclarés responsable ou non) il y a moins d'un an au Royaume-Uni.
- Ne pas avoir créé sur le Site plusieurs espaces-membres ni plusieurs Annonces pour le même véhicule sur le Site/l'Application ;
- Ne proposer à la location que des Véhicules dont il est et demeure le propriétaire pendant toute la durée de la Location ou pour lequel il justifie d'une autorisation expresse du propriétaire du Véhicule (au Royaume-Uni cette exception ne s'applique pas). Le Loueur qui propose à la location un Véhicule dont ils disposent en vertu d'un contrat de location doit s'assurer qu'il justifie d'une autorisation de sa société de location pour louer ce Véhicule, et Getaround le considérera comme le propriétaire de ce Véhicule ;
- Ne proposer à la location que des Véhicules en conformité avec ce qui est requis par la loi ou par la réglementation en vigueur, dont l'entretien et révision préconisés par le constructeur ont été effectués et la présence de tous les équipements de sécurité obligatoires dans le pays dans lequel le Véhicule est loué (notamment les pneus été et hiver et les pneus cloutés en Norvège, en Suède et en Finlande). Tous les équipements de sécurité doivent être, à sa connaissance, en parfait état, notamment les pneumatiques, les freins, les phares et feux, la direction, les ceintures de sécurité, ainsi que le retrait du dispositif de télépéage lorsque le Véhicule est loué sur Getaround (sauf pour la Norvège où le dispositif de télépéage ne doit pas être retiré). Au Royaume-Uni, en plus des conditions ci-dessus, les Véhicules ne peuvent pas avoir été transformés, sauf pour être adaptés à des personnes en situation de handicap;
- Ne proposer à la location que des Véhicules à jour du contrôle technique obligatoire². Les Véhicules en attente d'une contre-visite, même s'ils sont autorisés à circuler, ne sont pas considérés comme à jour de leur contrôle technique pour les besoins du Service Getaround, et ne peuvent être loués via Getaround ;

¹ NIF en Espagne, SIREN en France, UID-Nummer en Allemagne ou en Autriche, RPR / RPM en Belgique, National Number au Royaume-Uni, numéro de l'organisation en Norvège.

² *Contrôle technique* en France, *Contrôle technique* ou *Autokeuring* en Belgique, *MOT* au Royaume-Uni, *Hauptuntersuchung* en Allemagne, *§57a-Begutachtung* en Autriche, *Inspección Técnica de Vehículos* en Espagne, « EU-kontroll » en Norvège.

- Ne proposer à la location que des Véhicules ne présentant aucun dysfonctionnement pouvant affecter la jouissance attendue et/ou normale de la location (air conditionné non fonctionnel, vitre bloquée) ;
- Ne proposer à la location que des Véhicules automobiles assurés à l'année au minimum au tiers et par toute assurance requise par les lois du pays dans lequel le Véhicule est loué (voir Article 9 ci-dessous pour plus de détails) ;
- Ne proposer à la location que des Véhicules dont le Loueur possède au moins deux jeux de clés permettant d'ouvrir et de démarrer le Véhicule ;
- Renseigner dans son Annonce des informations vraies, exactes, complètes et actuelles ;
- Ne pas avoir fait l'objet de réclamations sérieuses et/ou répétées de la part d'autres Utilisateurs ou de Getaround.

b) Conditions applicables aux Locataires

- Pour toutes les catégories de Véhicule, le Locataire ne doit pas être âgé de plus de 75 ans au Royaume-Uni ;
- Être inscrit sur le Site sous sa véritable identité et avoir fourni la véritable adresse de son domicile ;
- Avoir communiqué un numéro de téléphone auquel le Loueur est effectivement joignable (les numéros associés à une carte SIM prépayée sont exclus) ;
- Ne pas avoir créé sur le Site plusieurs espaces-membres ;
- Dans tous les pays, excepté en France, le Locataire doit remplir les conditions d'âge minimum, telles que définies ci-dessous :
 - Catégorie « éco » : le Locataire doit être âgé d'au moins 20 ans en Norvège et de 21 ans dans les autres pays;
 - Catégorie « confort » : le Locataire doit être âgé d'au moins 20 ans en Norvège, 26 ans au Royaume-Uni et de 25 ans dans les autres pays;
 - Catégorie « premium » : le Locataire doit être âgé d'au moins 30 ans en Norvège, 26 ans au Royaume-Uni et de 28 ans dans les autres pays.
- Être titulaire d'un permis de conduire valide dans le pays dans lequel le Véhicule est loué, dont la durée de validité minimum sans interruption est décrite ci-dessous (étant précisé qu'en cas de divergence, ces règles prévaudront sur l'âge minimum mentionné ci-dessus) et pas avoir fait l'objet d'un retrait de permis de conduire dans les deux dernières années :
 - Catégorie « éco » : le Locataire doit avoir le permis depuis au moins 2 ans dans tous les pays (sauf en Norvège)
 - Catégorie « confort » : le Locataire doit avoir le permis depuis au moins 5 ans en France (2 ans dans les autres pays)
 - Catégorie « premium » : le Locataire doit avoir le permis depuis au moins 7 ans en France, 2 ans en Norvège et 3 ans dans les autres pays
- Être titulaire d'un moyen de paiement électronique en cours de validité au moment de la réservation et jusqu'à la fin de celle-ci ;
- Ne pas avoir été en défaut de paiement vis-à-vis de ses obligations, ou avoir effectué la répudiation d'un paiement effectué dans le cadre des CGU applicables à une Location antérieure ;
- Ne pas avoir commis, au moyen d'un Véhicule loué via le Site, d'infractions au Code de la route ayant entraîné l'application de plus de deux peines contraventionnelles ou une peine délictuelle ;

- Ne pas avoir été reconnu civilement ou pénalement responsable d'un accident de la route, ayant entraîné plus de deux amendes ou délit;
- Ne pas avoir eu de refus d'assurance ou de résiliation d'assurance auto au cours des deux dernières années ;
- Au Royaume-Uni:
 - Ne pas avoir eu plus d'un accident "responsable" au cours des 3 dernières années;
 - Ne doit pas avoir fait l'objet d'une faillite personnelle, ni n'avoir pas reçu une décision de la CCSJs défavorable;
 - Ne doit pas avoir vu sa couverture d'assurance automobile refusée et/ou son renouvellement refusé et/ou annulée ou rendue nulle par un assureur automobile;
 - Ne doit pas avoir de casier judiciaire qui n'a pas été purgé en vertu de la loi sur la Réhabilitation des Délinquants de 1974 (Rehabilitation of Offenders Act 1974 - Angleterre, Ecosse et Pays de Galles) ou celle de 1978 (Rehabilitation of Offenders Order 1978 (Irlande du Nord));
 - Ne pas avoir reçu plus de deux condamnations mineures au cours des quatre dernières années;
 - Ne pas avoir eu plus de 6 points de pénalité au cours des quatre dernières années;
 - Ne doit pas exercer l'une des professions suivantes: sportif/sportive professionnel(le) ou professionnel(le) des arts du spectacle ou de théâtre.
- Ne pas avoir fait l'objet de réclamations de la part d'autres Utilisateurs ou de Getaround concernant le comportement de l'Utilisateur (notifiées dans les commentaires publiés sur la Plateforme, ou dans les messages privés envoyés entre les Utilisateurs à la fin de la Location, ou en cas de réclamations envoyées par un Utilisateur à Getaround) ;
- Ne pas être en incapacité médicale à conduire ;
- Être et demeurer le conducteur principal du Véhicule. Les conducteurs secondaires sont acceptés pour autant qu'ils respectent les mêmes conditions que le Locataire (c'est-à-dire le conducteur principal) et seront soumis aux mêmes vérifications que le Locataire à l'exception de la vérification opérée par Dun & Bradstreet de la solvabilité. Toute personne ne respectant pas ces conditions ne sera pas couverte par les termes de l'Assurance.
- si le Locataire est titulaire d'un permis de conduire étranger, il doit fournir les documents supplémentaires listés dans le centre d'aide à l'adresse https://fr.getaround.com/help/articles/317a20676cc3?from_search=pro.
- Pour les Locations de Véhicules équipés du Boîtier Connect et toutes les Locations en Norvège, le Locataire doit également :
 - être muni d'un Smartphone avec connexion Internet ;
 - au Royaume-Uni, communiquer des détails personnels pour vérifier l'historique du permis de conduire auprès de la DVLA (Numéro de sécurité sociale, code postal, numéro de permis).

c) Cas dans lesquels un Utilisateur est exclu des Services

En particulier, se verront refuser l'accès aux Services les Utilisateurs qui :

- ne respectent pas une condition essentielle des CGU et/ou à plusieurs reprises et/ou d'une manière impactant l'exécution normale du Service ;
- communiquent des informations fausses sur leur Compte. Dans ce cas, Getaround pourrait immédiatement, sans préavis ni indemnité, suspendre et/ou résilier l'accès à la Plateforme, et priver l'Utilisateur du bénéfice de l'assurance prévue à l'article 9. L'Utilisateur s'engage à fournir tous les justificatifs requis par Getaround, à première demande de celle-ci, et s'engage à mettre régulièrement à jour ses informations ;

- ont un comportement inadéquat ou irrespectueux vis-à-vis d'autres Utilisateurs ou du personnel de Getaround ;
- ont un comportement délictueux sur le Site ou l'Application ou dans leur usage des Services ;
- contournent le Site (c'est-à-dire qui tentent d'effectuer une Location auprès du Loueur sans passer par la Plateforme) ;
- sont débiteurs de Getaround.

Par ailleurs, les Véhicules non équipés de la technologie Connect qui atteignent 250 000 kilomètres (150 000 miles au Royaume-Uni), et/ou qui ont au moins 16 ans d'âge selon le document d'enregistrement pour la France, l'Espagne, l'Allemagne, l'Autriche, la Norvège et la Belgique (12 ans au Royaume-Uni), ne seront pas éligibles aux Annonces sur la Plateforme.

Getaround se réserve la faculté d'accepter ou de refuser, sans motif et à sa seule discrétion, toute inscription sur le Site/l'Application et de suspendre et/ou supprimer le Compte d'un Utilisateur qui ne respecterait pas les présentes CGU.

Getaround se réserve le droit de refuser, de retirer, ou de restreindre l'accès à un Loueur si ce dernier annule les demandes de Location de façon excessive.

Enfin, Getaround se réserve le droit d'exclure de la Plateforme un Locataire qui serait responsable de deux dommages ou plus (i.e. le Locataire a lui-même causé le dommage) à un Véhicule durant les 12 derniers mois.

Tout manquement à ces obligations peut emmener le non-paiement des sommes à venir prévues au contrat de Location, au titre de dédommagement.

3. Annonces de Véhicules

3.1. Règles générales

Pour Créer une Annonce, les Loueurs doivent répondre à plusieurs questions posées sur le Site/l'Application à propos du Véhicule concerné, notamment, sur la localisation, l'âge, les caractéristiques et la disponibilité du Véhicule, ainsi que le prix de sa Location.

Le Loueur peut imposer d'autres règles et conditions spécifiques pour la Location de son/ses Véhicule(s), à condition que ces règles et conditions :

- concernent l'âge minimum et/ou la date à laquelle le Locataire a obtenu son permis de conduire, et/ou l'interdiction de fumer dans le Véhicule et/ou l'utilisation du Véhicule pour transporter des animaux et/ou une durée maximale de Location. Les Loueurs peuvent également réitérer les conditions qui sont mentionnées dans les présentes CGU ;
- ne constituent pas un moyen de discrimination injustifiée ou une condition contraire au droit applicable ou aux présentes CGU.

Les Locataires peuvent louer des Véhicules uniquement en fonction des informations mentionnées dans l'Annonce. Les Utilisateurs comprennent et acceptent qu'ils ne peuvent pas demander un prix supérieur à celui indiqué dans l'Annonce.

Les Loueurs reconnaissent être intégralement responsables des Annonces qu'ils publient. Les Utilisateurs reconnaissent être intégralement responsables de leurs actes et omissions. En conséquence, les Utilisateurs déclarent et garantissent que toute Annonce et que toute Location par un Locataire d'un Véhicule faisant l'objet d'une Annonce ne viole aucune règle en vigueur ni aucun accord passé avec des tiers. Getaround ne peut être tenu responsable de la violation de tout accord fait entre le Loueur et un tiers, ou la violation de toute autre obligation du Loueur envers un tiers ou de la violation des lois, règles et réglementations applicables.

Getaround se réserve le droit de refuser, d'exclure temporairement ou définitivement tout Véhicule qui ne respecte pas les CGU.

Les Loueurs ont l'obligation d'indiquer dans l'Annonce de leur Véhicule électrique, équipé d'un Boîtier Connect, s'il est garé ou non sur une place de stationnement équipé d'une borne de recharge dédiée au Véhicule. Dans le cas où le Véhicule électrique dispose d'une borne de recharge dédiée, le Loueur doit également donner des instructions claires, dans ses instructions de restitution, sur la manière de recharger le Véhicule à la fin de la Location et sur la manière dont le Locataire peut savoir que le Véhicule est correctement rechargé (par exemple, la lumière passe au vert,...). Dans le cas où le Véhicule a une borne de recharge dédiée mais que cela n'a pas été indiqué par le Loueur dans son Annonce et/ou que le Loueur n'a pas clarifié les instructions de recharge, le Locataire ne sera pas considéré comme responsable s'il/elle ne charge pas le Véhicule à la fin de sa location et le Loueur ne recevra pas la compensation mentionnée à l'Article 6.4.

3.2. Instant Booking

Le Loueur peut spécifier dans son Annonce que le Véhicule bénéficie du système de réservation Instant Booking (en dehors des Véhicules équipés du Boîtier Connect, pour lesquels la fonctionnalité Instant Booking sera automatiquement activée et des Loueurs ne possédant qu'un seul Véhicule, pour lequel la réservation Instant Booking n'est pas disponible). Cette fonctionnalité permet aux Locataires d'obtenir l'acceptation immédiate de leur demande de Location d'un Véhicule sans attendre que le Loueur consulte cette demande et l'accepte expressément. Outre cette particularité, le Loueur reste néanmoins responsable de toutes les obligations exposées dans les CGU.

3.3. Conditions d'éligibilité applicables aux Véhicules

Seuls les Véhicules respectant les conditions cumulatives suivantes peuvent être éligibles aux Annonces sur le Site/l'Application :

- Véhicule de moins de 3,5 T ;
- Véhicule ayant une taille/un volume n'excédant pas 14m³ en Norvège et 13m³ dans les autres pays (excepté au Royaume-Uni);
- Véhicule équipé d'un volant à gauche (en dehors du Royaume-Uni) ;
- pour les Véhicules équipés du Boîtier Connect à la création de l'Annonce:
 - les Véhicules utilitaires (dans tous les pays sauf au Royaume-Uni) : avoir moins de 200.000 kilomètres et avoir strictement moins de 12 ans;
 - les Véhicules autres que des utilitaires dans tous les pays : avoir moins de 150.000 kilomètres (90.000 miles au Royaume-Uni) et avoir strictement moins de 12 ans (10 ans au Royaume-Uni) ;
- pour les Véhicules non équipés du Boîtier Connect : avoir moins de 200.000 kilomètres (130.000 miles au Royaume-Uni) au moment de la création de l'Annonce et avoir strictement moins de 15 ans selon le document d'enregistrement pour la France, l'Espagne, l'Allemagne, l'Autriche, la Norvège et la Belgique (strictement moins de 12 ans pour le Royaume-Uni) ;

- Véhicule à 4 roues (les Véhicules à deux roues ou trois roues ne sont pas autorisés);
- Véhicule pouvant transporter un maximum de 9 personnes en incluant le conducteur (les bus ne sont pas acceptés) ;
- Véhicule immatriculé dans le pays où il est proposé à la location et ne pas être immatriculé sous une plaque diplomatique ou consulaire ;
- Véhicule de valeur actuelle de moins de 40.000£ au Royaume-Uni, moins de 50.000€ dans les autres pays (sauf en Norvège où aucune restriction n'est appliquée)
- Véhicule disposant d'une carte grise définitive/permanente (une carte grise provisoire ne permet pas de louer un Véhicule sur la Plateforme) ;
- Véhicule de tourisme (en France, la mention VP ou CTTE doit figurer sur la carte grise) ou véhicule utilitaire léger (excepté au Royaume-Uni) ;
- Véhicule contenant un constat amiable d'accident automobile ;
- Les Véhicules immatriculés en France doivent avoir une puissance fiscale de moins de 14 cv et le poids total de leurs remorques doit être inférieur à 750kg
- Pour les Véhicules immatriculés au Royaume-Uni :
 - Véhicule équipé d'un volant à droite
 - Seuls les Véhicules de Groupe ABI inférieur ou égal à 36 sont autorisés
 - Les Véhicules de type utilitaire ou minibus sont interdits
 - Le Véhicule n'a pas été en situation de "perte totale" (signifiant que le coût pour réparer le Véhicule excède sa valeur résiduelle à dire d'expert) à quelque moment que ce soit et sous quelque catégorie que ce soit (A, B, C, D, N et S),
 - le Véhicule n'est pas en cours de financement sur www.hpi.co.uk
 - Les Véhicules transformés sauf pour être adaptés à des personnes en situation de handicap.

En outre, l'annonce de certains Véhicules peut être rejetée pour des raisons légitimes en raison de leur risque d'assurance anormalement élevé (ex : les Véhicules dont la puissance moteur est très élevée).

Getaround se réserve le droit d'acceptation ou de refus d'un Véhicule pour des raisons techniques (âge, kilométrage, valeur ou délabrement évident du Véhicule).

Dans tous les pays, les Véhicules sont divisés en trois catégories (Économique, Confort, Premium) selon leur modèle et leur âge (et la puissance moteur également en Norvège). La plupart des Véhicules appartiennent à la catégorie Économique, tandis que les catégories Confort, Premium sont réservées aux Véhicules haut de gamme. Différents niveaux d'accès et de Franchise peuvent s'appliquer en fonction des catégories, qui seront détaillés dans la description du Véhicule au moment de sa Réservation.

3.4 Classement des Annonces

Le classement des Annonces se fait via un algorithme automatique ayant pour objectif de faire en sorte que les Locataires trouvent le véhicule correspondant à leurs besoins de façon optimale. Chaque classement sera différent pour chaque recherche effectuée étant donné plusieurs critères : attractivité de l'annonce (estimée via le nombre de Locations du Véhicule et le nombre de fois où l'Annonce est apparue dans les recherches du Locataire, proximité de l'adresse de stationnement, nouveauté de l'annonce, durée de la Location prévue, réactivité et taux d'acceptation des demandes et d'annulation des Locations par le Loueur).

Ce système de classement est indépendant de toute relation contractuelle entre Getaround et des Loueurs. Autrement dit, un Loueur ne peut pas payer ou modifier le pourcentage de sa commission afin d'améliorer le classement de ses Annonces.

4. Service Getaround Connect

Getaround propose au Loueur d'équiper un ou plusieurs de ses Véhicules inscrits sur le Site/Application du Boîtier Connect.

Le Service « Getaround Connect » proposé par Getaround aux Loueurs comprend l'installation du Boîtier Connect dans le Véhicule, permettant au Loueur de gérer l'état des lieux avant et après la Location des Véhicules sans rencontre du Locataire.

Le Service Getaround Connect comprend pour le Locataire :

- La mise à disposition d'une interface pour effectuer un état des lieux initial du Véhicule au début de sa Location ;
- La mise à disposition d'une interface pour déverrouiller le Véhicule au début de sa Location ;
- La mise à disposition d'une interface pour verrouiller le Véhicule à la fin de sa Location ;
- La mise à disposition d'une interface pour effectuer un état des lieux final du Véhicule à la fin de sa Location.

Aucun engagement minimum dans la durée n'est requis de la part du Loueur pour installer le Boîtier Connect dans un Véhicule. Getaround n'assume aucune responsabilité additionnelle à l'égard du Boîtier Connect (notamment en termes de Vérification d'Identité tel que décrit à l'Article 5 ci-dessous).

Le service Getaround Connect est intégré et indissociable du Site/Application, et décrit plus en détail aux adresses suivantes :

Pour la France et la Belgique francophone : fr.getaround.com/connect-propietaire

Pour l'Allemagne: de.getaround.com/connect-autobesitzer

Pour l'Espagne: es.getaround.com/connect-propietario

Pour la Belgique néerlandophone: be.getaround.com/connect-eigenaar

Pour le Royaume-Uni et la version internationale anglophone : en.getaround.com/connect-owner

Pour la Norvège, no.getaround.com/connect-bileier

Les frais de l'abonnement mensuel facturés aux Loueurs pour équiper leur Véhicule du Boîtier Connect sont les suivants (incluant la TVA ou autres taxes applicables, le cas échéant) :

- Pour les Véhicules immatriculés au Royaume-Uni : 17£;
- Pour les Véhicules immatriculés en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique : 19€
- Pour les Véhicules immatriculés en Norvège : 190kr

Les frais d'abonnement mensuels pour le Boîtier Connect sont déduits du Gain du Loueur (tel que définie à l'Article 12) versée à ce dernier. Si le Loueur n'a effectué aucune Location pendant un ou plusieurs mois, les frais d'abonnement sont reportés et appliqués au premier mois suivant au cours duquel une ou des Location(s) est/sont effectuée(s). Si le Gain du Loueur est inférieur au total des frais d'abonnement dus par le Loueur à Getaround, les frais d'abonnement sont déduits jusqu'à concurrence du montant du Gain du Loueur et les frais d'abonnement restants dus sont à nouveau reportés.

Pour couvrir les mois durant lesquels le Loueur n'effectuerait pas de Location, le Loueur doit fournir ses coordonnées bancaires et signer le Mandat de Prélèvement SEPA sauf en

Norvège où les frais d'abonnement sont facturés au Loueur. Ce Mandat permet à Getaround de débiter le compte bancaire du Loueur des frais d'abonnement mensuel du Boîtier Connect et de tous les frais et pénalités associés applicables ce mois-là.

4.1. Éligibilité à l'installation du Boîtier Connect

Le Loueur peut vérifier si son Véhicule est éligible à l'installation du Boîtier Connect sur <https://fr.getaround.com/connect-propretaire>, notamment l'âge, le kilométrage et la localisation du Véhicule. Plusieurs questions lui seront posées sur ce formulaire, notamment les coordonnées téléphoniques du Loueur pour être recontacté.

Si le Véhicule est éligible, un rendez-vous sera pris pour l'installation du Boîtier Connect. Si le Véhicule n'est pas éligible, le Boîtier Connect ne sera pas installé et le Loueur ne pourra réclamer aucune indemnisation quelle qu'elle soit à cet égard.

Si l'éligibilité du Véhicule est incertaine, le Loueur sera notifié par e-mail qu'il doit fournir des informations complémentaires. Si l'éligibilité est confirmée par Getaround sur la base des informations complémentaires reçues, un rendez-vous sera pris avec le Loueur pour l'installation du Boîtier Connect.

Si le Loueur donne des informations erronées sur l'état ou les caractéristiques de son Véhicule et que le technicien se rend compte de la non-éligibilité du Véhicule selon les critères mentionnés ci-dessus, alors une compensation pour annulation sera facturée au Loueur, comme prévu l'Article 4.5.

4.2. Installation du Boîtier Connect

En tant que politique commerciale générale, Getaround annule entièrement les frais d'installation du Boîtier Connect.

Getaround se réserve le droit de ne pas annuler ces frais dans des cas spécifiques notamment lorsque le Loueur demande l'installation d'un Boîtier Connect dans un Véhicule pour lequel le Boîtier Connect a été désinstallé dans les six (6) derniers mois.

En l'absence d'annulation, les frais d'installation du Boîtier Connect sont les suivants :

	Pour les Véhicules immatriculés au Royaume-Uni	Pour les Véhicules immatriculés en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique	Pour les Véhicules immatriculés en Norvège
Frais d'installation de Connect	150 £	150 €	2 000 kr

Le Loueur s'engage à mettre son Véhicule à disposition d'un technicien pour l'installation du Boîtier Connect, conformément au rendez-vous établi, pendant une durée maximale de 4 heures. Les installations sont programmées pendant les jours de semaine, du lundi au vendredi, de 8h à 17h, ou si le Loueur ne se présente pas au rendez-vous convenu (ci-après définis comme la "Non-Présentation"). Si le Loueur annule l'installation moins de 2 jours ouvrés avant le rendez-vous établi, Getaround facturera une compensation pour annulation décrite à l'Article 4.5, sauf motif légitime ou cas de force majeure justifié par le Loueur.

Il pourra être demandé au Loueur de déposer son Véhicule sur un lieu d'installation défini par Getaround (ou un partenaire d'installation de Getaround), ce que le Loueur accepte.

4.3 Maintenance du Boîtier Connect

Getaround peut exiger du Loueur la maintenance du Boîtier Connect installé dans le Véhicule.

Dans ce cas, le prestataire de Getaround contactera le Loueur pour convenir d'un rendez-vous. Les maintenances sont programmées en semaine, du lundi au vendredi, de 8h à 17h Si la maintenance est annulée par le Loueur dans les 2 jours ouvrés suivant le rendez-vous convenu ou en cas de Non-Présentation du Loueur, Getaround facturera les frais visés à l'article 4.5, sauf si le Loueur justifie d'un motif légitime ou d'un cas de force majeure.

4.4. Désinstallation du Boîtier Connect

- Le Loueur est en droit de demander la désinstallation du Boîtier Connect à tout moment.
- Les frais de désinstallations à hauteur de £100 / €100 / 1,500 kr s'appliquent dans les circonstances suivantes :
 - Si le Loueur ne possède qu'un seul (1) Véhicule et demande la désinstallation alors que le Véhicule a effectué moins de 5 locations depuis l'installation du Boîtier;
 - Si le Loueur possède plus d'un Véhicule et qu'il demande la désinstallation d'un Boîtier Connect installé il y a moins de 6 mois.

Le Loueur doit envoyer une demande de désinstallation à l'aide du formulaire accessible via son compte sur l'Application ou le Site. Getaround s'engage à effectuer la désinstallation du Boîtier Connect du Véhicule concerné dans les 30 jours suivant la demande du Loueur.

- Getaround est en droit de demander la désinstallation du Boîtier Connect :
 - à sa convenance, sans fournir aucune justification au Loueur;
 - si le Véhicule atteint certaines condition d'âge ou de kilomètres :
 - Pour la France, l'Allemagne, l'Espagne, l'Autriche, la Norvège et la Belgique : 14 ans (tous les Véhicules), ou 230 000 kilomètres pour les Véhicules utilitaires et 200 000 kilomètres pour les autres Véhicules;
 - Pour le Royaume-Uni : 11 ans d'âge et 100.000 miles;

Dans cette éventualité, la désinstallation est offerte pour le Loueur.

- si le Loueur ne paye pas les frais de l'abonnement mensuel et qu'il ne régularise pas ce paiement dans les quinze (15) jours suivant un préavis envoyé par Getaround (auquel cas les pénalités prévues à l'Article 4.5 ci-dessous s'appliqueront) ;
- si le Loueur commet une faute et/ou adopte une conduite préjudiciable pour Getaround et/ou le Locataire (auquel cas les pénalités prévues à l'Article 4.5 ci-dessous s'appliqueront) ;

Le Loueur sera contacté pour programmer un rendez-vous pour la désinstallation du Boîtier Connect, dans les 30 jours après la demande de Getaround. Le Loueur s'engage à convenir d'un rendez-vous de désinstallation dans les 30 jours après la demande de Getaround.

L'abonnement mensuel sera facturé chaque mois jusqu'à ce que :

- La désinstallation du Boîtier Connect soit faite; ou

- 30 jours se soient écoulés depuis la demande de Getaround de prise de rendez-vous pour la désinstallation du Boîtier Connect, sans que la désinstallation n'ait été faite par le Loueur et que ce manquement soit de son fait;

Dans tous les cas :

- Le Loueur sera facturé des frais d'abonnement pour le Véhicule concerné jusqu'au mois suivant.
- Le Loueur s'engage à mettre son Véhicule à disposition d'un technicien pour la désinstallation du Boîtier Connect, pendant une durée maximale de 2 heures. Les désinstallations sont programmées pendant les jours de semaine, du lundi au vendredi, de 8h à 17h.
- Il pourra être demandé au Loueur de déposer son Véhicule sur un lieu de désinstallation défini par Getaround
- Le Loueur utilisant Connect s'engage à respecter le rendez-vous établi avec le technicien de désinstallation. Dans le cas d'une annulation de la désinstallation moins de 2 jours ouvrés avant le rendez-vous établi ou, en cas de Non-Présentation, Getaround facturera une Compensation pour Annulation pour la désinstallation du système, comme prévu à l'Article 4.5.
- En cas d'immobilisation permanente du Véhicule, le Loueur doit en informer Getaround et lui faciliter l'accès au Véhicule pour la récupération du Boîtier Connect.

4.5 Pénalités

Getaround peut appliquer des pénalités si le Loueur ne respecte pas le rendez-vous d'installation/de désinstallation établi avec le technicien, ou en cas de Non-Présentation, ou s'il ne respecte pas ses obligations concernant l'utilisation du Boîtier Connect :

	Pour les Véhicules immatriculés au Royaume-Uni	Pour les Véhicules immatriculés en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique	Pour les Véhicules immatriculés en Norvège
Compensation pour Annulation tardive ou Non Présentation au rendez-vous pour l'installation/la désinstallation du Boitier Connect	100 £	100 €	1 500 kr
Compensation pour Annulation tardive ou Non Présentation au rendez-vous pour la maintenance du Boîtier Connect	£50	€50	1 500 kr
Frais de désinstallation du Boîtier Connect (si le Loueur ne paye pas ses frais d'abonnement)	100 £	100 €	1 000 kr
Compensation pour non-retour du Boîtier Connect et/ou pour refus d'autoriser la désinstallation dans les 30 jours après la demande, ou en cas de faute intentionnelle	400 £	400 €	4 000 kr

4.6. Propriété du Boîtier Connect

Le Boîtier Connect installé dans le Véhicule est seulement mis à disposition, sans aucun transfert de propriété. Par conséquent, le Loueur ne doit pas vendre son Véhicule avant la désinstallation du Boîtier Connect. De même, le Loueur n'est pas autorisé à faire désinstaller ou manipuler le Boîtier Connect par un tiers. À défaut, Getaround facturera les pénalités indiquées à l'Article 4.5 qui s'appliquent en cas de non-retour du Boîtier Connect.

4.7. Responsabilité technique

Seules les pannes du Véhicule associées au verrouillage centralisé ou au système d'anti-démarrage du Véhicule pourraient éventuellement relever de la responsabilité de Getaround.

Si le Loueur considère que la panne est attribuable au Boîtier Connect, il/elle doit informer directement Getaround de sa suspicion et Getaround organisera la maintenance du Boîtier Connect.

Si le Loueur décide de faire réparer son Véhicule avant que la maintenance du Boîtier Connect soit effectuée, il/elle doit en informer Getaround au préalable, amener le Véhicule dans un garage certifié et éventuellement obtenir la confirmation que le Boîtier Connect est le seul à l'origine de la panne causé au Véhicule.

Si le garage confirme que la panne est exclusivement due au Boîtier Connect, Getaround prendra en charge le coût des réparations.

A l'inverse, si le Loueur répare le Véhicule sans en informer Getaround au préalable et sans obtenir la confirmation que la panne survenue est exclusivement due au Boîtier Connect, aucune compensation ne sera due.

5. Vérification d'identité

Getaround procède aux vérifications d'identité indiquées ci-dessous. Toutefois, Getaround ne se porte garant d'aucun Utilisateur ou Véhicule. Il appartient aux Utilisateurs de fournir des informations exactes et Getaround ne fait aucune déclaration, confirmation ou approbation concernant les Utilisateurs, leur identité ou leurs antécédents.

Tout Utilisateur accepte que tout(e) recours ou responsabilité légal(e) recherché(e) suite à des actes ou omissions d'autres Utilisateurs ou de tiers se limite à une réclamation à l'encontre des Utilisateurs ou autres tiers à l'origine du préjudice subi. Tout Utilisateur accepte de ne pas tenter de rechercher la responsabilité de Getaround ni tenter un recours auprès de Getaround, pour de tels actes ou omissions.

5.1. Vérification de l'identité du Loueur

Getaround fait appel à la société Stripe comme partenaire pour la gestion des flux financiers relatifs aux Locations.

Conformément aux obligations de vigilance à l'égard de la clientèle imposées par le Code monétaire et financier (ci-après les « Obligations de Vigilance ») à la société Stripe, Getaround procédera à une vérification d'identité lorsque les gains cumulés via la Location des Véhicules par le Loueur dépasseront 1.000 euros (1.000 £ au Royaume-Uni et 10 000 kr en Norvège).

Dans cette hypothèse, le Loueur devra communiquer à Getaround, dans les plus brefs délais :

- une copie de ses papiers d'identité (dans tous les pays),
- une copie de la carte grise du Véhicule ou des Véhicules (sauf en Norvège),
- ainsi qu'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (dans tous les pays).

La vérification d'identité du Loueur interviendra à compter de la réception des documents par Getaround. Les paiements à destination du Loueur seront suspendus tant que la vérification de son identité n'a pu aboutir.

Pour les Loueurs en Norvège qui disposent d'un numéro BankID (*numéro d'identification bancaire*), Getaround procédera à la vérification de leur identité via la « vérification du BankID » avant qu'ils ne puissent utiliser les Services. Lors de la création de son Compte, le Loueur a le choix entre deux options de vérification du BankID:

- via son téléphone portable :
Une fois que le Loueur a choisi l'option de vérifier le BankID via son téléphone portable, le Loueur recevra, sur le numéro de téléphone portable renseigné sur son Compte, un code provisoire par SMS. Le Loueur doit saisir ce code sur le Site/l'Application et son mot de passe personnel pour terminer sa vérification d'identité.
- via son appareil générant des codes :
Une fois que le Loueur a choisi de procéder à la vérification de son BankID via son appareil générant des codes :
 - le Loueur doit saisir son numéro BankID personnel sur le Site/l'Application ;
 - il recevra alors un code provisoire sur l'appareil générant des codes. Le Loueur doit saisir ce code et son mot de passe personnel sur le Site/l'Application pour terminer sa vérification d'identité.

5.2. Vérification de l'identité du Locataire

Il incombe à Getaround de vérifier l'identité des Locataires pour les Véhicules équipés du Boîtier Connect, pour les Véhicules non équipés de la technologie Connect de Catégorie 3 (« Premium »), et pour tous les Véhicules immatriculés au Royaume-Uni et en Norvège. Le Loueur est l'unique responsable de la vérification de l'identité du Locataire pour toutes les autres Locations.

- a) Dans tous les pays et en Norvège lorsque le Locataire n'a pas de BankID :
Cette vérification consiste à obtenir une photographie (recto/verso) du permis de conduire du Locataire, de sa carte d'identité (seulement si le Locataire est titulaire d'un permis de conduire en papier ou d'un permis de conduire non européen), ainsi qu'une vidéo du Locataire (tous obtenus via son téléphone) lisant un texte et tournant sa tête. Si l'un de ces documents n'est pas clair ou ne peut pas être utilisé, Getaround peut être amené à demander des documents et/ou informations complémentaires
- b) En Norvège
Lorsque le Locataire n'a pas de BankID, la vérification de son identité et de son permis de conduire, ainsi que la vérification de sa solvabilité, sont effectuées comme indiqué à l'article 5.2 a).

Lorsque le Locataire dispose d'un BankID, la procédure ci-dessous s'applique :

Vérification d'identité :

Pour vérifier l'identité du Locataire via la vérification du BankID, le Locataire a le choix entre deux options lors de la création de son Compte

- **Via son téléphone portable :**

Une fois que le Locataire a choisi l'option de vérifier le BankID via son téléphone portable, le Locataire recevra, sur le numéro de téléphone portable renseigné sur son Compte, un SMS comportant un code provisoire. Le Locataire doit saisir ce code sur le Site/l'Application et son mot de passe personnel pour terminer sa vérification d'identité.

- **via son appareil générant des codes :**

Une fois que le Locataire a choisi de procéder à la vérification de son BankID au moyen de son appareil générant des codes :

- le Locataire doit saisir son numéro de BankID personnel sur le Site/l'Application ;
il recevra alors un code provisoire sur l'appareil générant des codes. Le Locataire doit saisir ce code et son mot de passe personnel sur le Site/l'Application pour terminer sa vérification d'identité.

Vérification de la validité du permis de conduire du Locataire : elle est effectuée via la Statens Vegvesen (l'Administration norvégienne des routes publiques) pour les Locataires détenteurs d'un permis de conduire norvégien. Les Locataires qui n'ont pas de permis de conduire norvégien mais qui ont un BankID doivent envoyer à Getaround la photo (recto/verso) de leur permis de conduire.

Vérification de la solvabilité :

Étant donné que la Plateforme est dotée d'un système de paiement, Getaround est en droit d'obtenir la note de la solvabilité pour chaque Locataire dont le profil a été vérifié au moyen du BankID.

Au moment de la première Réservation du Locataire, Getaround demande à [Dun & Bradstreet](#) (Dun & Bradstreet Norge AS, Postboks 1419 Vika, 0115 Oslo, numéro de la société 975 374 939) de procéder à une vérification de la solvabilité du Locataire.

Pour réussir la vérification de la solvabilité, le Locataire doit avoir une note de solvabilité minimale de 14 sur 100, cette note est basée sur les antécédents de paiements du Locataire (quel que soit le système de paiement commercial en ligne ou hors ligne).

Dun & Bradstreet communique la note de solvabilité du Locataire à Getaround. Dans le cas où le Locataire a réussi la vérification de la solvabilité, il peut réserver le Véhicule sélectionné. Dans le cas contraire, le Locataire ne pourra pas louer de Véhicule sur la Plateforme tant qu'il n'aura pas obtenu une note de crédit minimale de 14 sur 100.

Dans le cas où le Locataire a verrouillé sa note de solvabilité sur le site Internet de Dun & Bradstreet, le Locataire devra la déverrouiller s'il souhaite poursuivre son inscription sur la Plateforme. Pour déverrouiller la note de solvabilité, le Locataire doit contacter Dun & Bradstreet à dnebu-resepsjonen@dnb.com ou la déverrouiller directement depuis son compte Dun & Bradstreet. Une fois la note de crédit déverrouillée, le Locataire informera Getaround pour solliciter une nouvelle vérification de la solvabilité.

Si tous les documents de vérification ne sont pas fournis, Getaround peut refuser la demande de Location du Locataire, voire même bloquer son Compte (de façon provisoire ou permanente).

Dans le cas où Getaround est incertain de l'identité du Locataire d'une Location avec Getaround Connect, Getaround peut demander au Locataire de se prendre en photo via l'Application juste avant le début de la Location pour s'assurer que le Locataire correspond à la personne figurant sur les documents d'identité enregistrés sur le Compte du Locataire. Le Contrat de Location devra être réalisé sur le même téléphone portable que celui utilisé pour prendre la photo du Locataire. Si l'identité ne correspond pas aux documents d'identité, la Location n'aura pas lieu.

6. Déroulement d'une Location

6.1. Mise en relation

Le Locataire accède aux Annonces publiées par les Loueurs directement sur le Site ou sur l'Application, via les outils d'accès et de recherche mis à sa disposition.

- **Si l'Annonce ne propose pas la réservation du Véhicule par Instant Booking**

Une fois qu'il a identifié le Véhicule automobile qui lui convient, le Locataire peut effectuer une simple demande de réservation auprès du Loueur. Dans cette hypothèse, le Loueur est prévenu par e-mail, ou par SMS ou par l'envoi de push notifications de la demande de réservation et décide, à sa seule discrétion, s'il accepte la Location ou s'il la refuse :

- Si le Loueur accepte la demande de Location, le Locataire est prévenu par e-mail et doit retourner sur le Site/l'Application pour effectuer le paiement du prix de la Location. **Toute proposition de paiement en dehors du Site sera considérée comme une violation des présentes CGU pouvant entraîner la suspension ou la suppression du compte de l'Utilisateur.** La Location est validée lorsque le paiement a été effectué et que le Loueur en a reçu confirmation par e-mail.
- Si le Loueur refuse la demande de Location ou ne l'accepte pas dans un délai de 23 heures, le Locataire en est prévenu par e-mail.

Le Locataire peut contacter le Loueur uniquement après que sa demande de Location ait été envoyée.

- **Si l'Annonce propose la réservation du Véhicule par Instant Booking**

La demande de Réservation, et la Location à venir, sera automatiquement confirmée au Locataire au nom et au bénéfice du Loueur. Il est important de noter que pour une réservation par Instant Booking, le Locataire ne peut pas contacter le Loueur avant d'avoir finalisé la réservation du Véhicule.

6.2. Avant le début de la Location

Les Locations sont régies par les présentes CGU et sont complétées par les Contrats de Location proposés sous trois formats :

- Contrat papier,
- Contrat dématérialisé via l'Application,

- Contrat dématérialisé spécifique aux Locations avec Getaround Connect.

Les Contrats de Location doivent être remplis par le Loueur et le Locataire (ou par le Locataire seul pour les Réservations Connect et pour toutes les Locations en Norvège) et doivent indiquer au début de la Location :

- le kilométrage (sauf pour les Locations avec Getaround Connect, pour lesquelles cette information est automatiquement communiquée) ;
- le niveau de carburant (sauf pour les Location Connect où le niveau de carburant est automatiquement relevé. Pour quelques Locations Connect, le Locataire est informé via l'Application qu'il n'y a pas de relevé automatique du carburant : dans ce cas, le Locataire doit prendre une photo du niveau du carburant du Véhicule au début de sa Location et indiqué le niveau dans l'Application). Dans tous les cas, le Locataire et le Loueur peuvent prendre en photo le niveau de carburant sur le tableau de bord pour conserver une preuve du niveau de carburant en début et/ou à la fin de la Location ;
- tout dommage visible sur l'extérieur ou à l'intérieur du Véhicule ; et
- le niveau de propreté du Véhicule. Au début d'une Location, le Loueur doit livrer au Locataire un Véhicule propre (intérieur et extérieur).

Les photos du Véhicule sous tous les angles requis doivent être prises. Pour les Contrats de Location papier, le Loueur conserve ces photos sans les envoyer au Locataire ou à Getaround. Pour les Contrats de Location dématérialisés (via l'Application), le Loueur doit télécharger les photos sur l'Application, sauf en Norvège où cette opération est exécutée par le Locataire. Pour les Locations avec Getaround Connect, le Locataire doit télécharger les photos sur l'Application. Si le Locataire ne dispose pas d'une connexion Internet au début de la Location, il doit s'assurer que les photos sont envoyées sur l'Application dans les meilleurs délais, et au plus tard 30 minutes après l'ouverture du Véhicule. Cette même règle s'applique aux photos prises à la fin de la Location qui doivent être envoyées dans les meilleurs délais après la fin de la Location et au plus tard 30 minutes après la fin de la Location.

Pour les Locations avec Getaround Connect, si la luminosité et/ou la localisation du Véhicule (par exemple, le Véhicule est stationné contre un mur ou dans un endroit sombre) ne permet pas de prendre des photos très claires au début et à la fin de la Location ou de vérifier précisément l'état intérieur et/ou extérieur du Véhicule, le Locataire doit quand même compléter le Contrat de Location (avec les photos obligatoires et les indications sur l'état du Véhicule) et ensuite déplacer le Véhicule juste suffisamment pour être capable de vérifier cet état et pour prendre des photos parfaitement exploitables. Ces photos supplémentaires doivent être conservées par le Locataire dans son téléphone pendant au moins trois (3) mois.

Pour les Contrats de Location papier et les Contrats de Location dématérialisés (via l'Application) en dehors de la Norvège, le Loueur doit conserver les photos pendant trois (3) mois après la fin de la Location comme moyen de preuve en cas de conflit.

Pour les Contrats de Location sous format dématérialisé (via l'Application) en Norvège, le Locataire conservera les photographies pendant trois (3) mois à compter de la fin de la Location comme moyen de preuve en cas de conflit.

Les deux Utilisateurs peuvent ajouter des commentaires dans le Contrat de Location au moment de la prise de possession. Certaines conditions spécifiques peuvent être pré-remplies par Getaround et/ou le Loueur dans le Contrat de Location.

Pour faire face à l'éventualité qu'un dommage déjà existant sur le Véhicule puisse ne pas être suffisamment visible sur les photos prises par le Locataire au début de la Location, le Locataire prendra des photos claires et détaillées de chacun des dommages (y compris les rayures sur la carrosserie) qu'il remarquerait sur le Véhicule avant la signature du Contrat de

Location et le début de la Location, et conservera ces photos pendant au moins trois (3) mois.

Lorsqu'il est possible d'ajouter un commentaire dans le Contrat de Location (en cas de Contrat de Location papier, le Locataire et le Loueur doivent signer à côté de la description des dommages), le Locataire doit indiquer ces dommages avant la signature du Contrat de Location et le début de la Location. Si après la fin d'une Location, le Loueur allègue qu'un dommage s'est produit pendant cette Location, le Locataire pourra fournir les photos comme preuve que le dommage existait déjà au début de la Location. Sinon, les frais de réparation des dommages pourraient être mis à la charge du Locataire.

Une fois que toutes les informations obligatoires sont renseignées par les deux Utilisateurs (en fin de compte) dans le Contrat de Location, ce dernier est signé (sur papier ou sous forme dématérialisée), liant ainsi les Utilisateurs par ce Contrat de Location et les présentes CGU concernant la Location.

Il appartient aux Utilisateurs de procéder, au jour de la Location convenu entre eux pour la mise à disposition du Véhicule, aux vérifications nécessaires (aucun des éléments ci-dessous ne s'appliquent à la Norvège) :

- Vérification par le Loueur
Elle sera effectuée pour les Locations hormis celles avec le Boîtier Connect.
Le Loueur vérifiera l'identité du Locataire (vérifier que le Locataire correspond bien à la personne figurant sur la photo affichée sur sa carte d'identité et/ou son permis de conduire), la validité de son permis de conduire (le numéro du permis de conduire doit correspondre à celui indiqué dans le Contrat de Location), et le Loueur devra s'assurer que la durée de validité minimum du permis de conduire du Locataire correspond à celle indiquée à l'Article 2.2 b), l'adresse, et les références de la carte bancaire qui doivent être identiques à celles de la carte utilisée pour le paiement sur le Site. Le Loueur est en droit de se faire représenter par un tiers dûment mandaté pour ces vérifications ;

Le Loueur ne doit en aucun cas laisser son Véhicule au Locataire si une de ces vérifications échoue. Le Loueur **doit** notamment refuser la Location :

- o si la personne qui souhaite prendre possession du Véhicule n'est pas le Locataire ;
- o si le Locataire présente une carte bancaire qui ne lui appartient pas (pour les Locations de Véhicules immatriculés en France, en Belgique, au Royaume-Uni ou en Espagne) ;
- o si le Locataire présente une carte bancaire différente de celle utilisée pour payer la Location (pour les Locations de Véhicules immatriculés en France, en Belgique ou en Espagne). Les 6 premiers et 2 derniers numéros de la carte bancaire utilisée pour payer la Location sont inscrits sur les versions papier et dématérialisées (via l'Application) des Contrats de Location ;
- o si le Locataire présente un permis de conduire qui ne permet pas de conduire dans le pays d'immatriculation du Véhicule. Le Loueur a la responsabilité d'aller vérifier auprès des autorités compétentes les dispositions particulières relatives au droit des étrangers à conduire dans le pays concerné. En particulier, le Loueur est responsable de vérifier le cas échéant la présence d'un visa de tourisme, un visa de travail ou un visa étudiant en cours de validité.

Le Loueur s'engage à prévenir immédiatement Getaround s'il a l'information qu'un Locataire potentiel ne respecterait pas ces conditions, et ne pas poursuivre la Location. Dans le cas contraire, le Loueur deviendrait responsable des conséquences de la non-vérification énumérées au présent article.

Si le Véhicule a été Réservé avec le service Getaround Connect, Getaround, via son service de vérification d'identité, fera les vérifications énumérées ci-dessus en lieu et place du Loueur.

Le Loueur doit maintenir à jour la description du Véhicule dans le Contrat de Location au fur et à mesure de l'évolution de l'état du Véhicule, à savoir après un nouveau dommage ou une réparation. Un Loueur dont la description n'est pas à jour se verra refuser toute demande de dédommagement liée à l'Assurance.

- Vérification par le Locataire : les vérifications portent sur l'identité du Loueur, la carte grise du Véhicule et son immatriculation. Le Locataire doit également effectuer un contrôle de l'état du Véhicule loué, en particulier en ce qui concerne les équipements de sécurité énumérés l'Article 2.2 a).

À l'exception des Locations en Norvège et de la vérification de la carte d'identité et du permis de conduire pour la Location de Véhicules équipés du Boîtier Connect, les Utilisateurs reconnaissent que Getaround ne procède à aucune des vérifications et contrôles indiqués ci-dessus. Ces vérifications et contrôles sont de la pleine, entière et exclusive responsabilité de chaque Utilisateur.

Pour les Contrats de Location sous format dématérialisé (via l'Application) et les Contrats de Location sous format papier, le Locataire doit inspecter le Véhicule (intérieur et extérieur) avant le début de la Location, et le Locataire et le Loueur vérifient et signent ensemble le contrat de Location dûment complété.

Le Loueur et le Locataire acceptent le Contrat de Location au moment où ils déverrouillent les portières du Véhicule équipé du Service Getaround Connect. Toutefois, le Loueur doit inspecter le Véhicule (intérieur et extérieur) avant de signer le Contrat de Location via l'Application.

Une fois que le Contrat de Location a été signé et que la Location a débuté, le Locataire est réputé avoir accepté l'état du Véhicule *en l'état*, sans aucune possibilité de contester cet état par la suite. Par conséquent, si le Loueur identifie un dommage après la Location et si des preuves suffisantes sont apportées, ce dommage sera réputé avoir été causé par le Locataire qui supportera les frais de réparation potentiels.

6.3. Durant la Location

Getaround met à disposition des Utilisateurs un certain nombre d'informations nécessaires au bon déroulé des Locations. Ces informations sont accessibles dans le Centre d'Aide en ligne, accessible via le Site ou via l'Application. Pour les Locations effectuées en vertu d'un Contrat de Location papier, le Loueur doit imprimer les pages intitulées « Instruction Locataire » accessibles depuis le centre d'aide de Getaround et les laisser à disposition des Locataires dans le Véhicule.

a) Prolongation

Le Locataire s'engage à respecter les dates, heures de restitution et lieu convenus avec le Loueur. Si un Locataire souhaite poursuivre et prolonger une Location déjà commencée, il devra passer par le Site ou l'Application pour ce faire.

Le Locataire pourra prolonger la Location avec le même moyen de paiement que celui utilisé pour la réservation initiale du Véhicule. L'approbation de la demande de prolongation variera :

- ❑ Si le Véhicule est équipé du Boîtier Connect (et peut ainsi être réservé avec Instant Booking), la demande de prolongation du Locataire sera automatiquement approuvée, tant qu'elle ne réduit pas le prix de la Location. À défaut, le Loueur devra accepter la demande manuellement. Une demande de prolongation ne sera approuvée que si les jours sont marqués comme disponibles dans le calendrier du Véhicule.
- ❑ Si le Véhicule n'est pas équipé du Boîtier Connect ou ne peut pas être réservé avec Instant Booking, le Loueur devra accepter la demande de prolongation manuellement.

Pour toutes les demandes de prolongation, le paiement doit être effectué via le Site ou l'Application avant la fin de la période de Location initiale. Si un Locataire garde un Véhicule en dehors de la période de Location initiale sans avoir validé une prolongation en ligne, Getaround étendra la période de Location jusqu'à la restitution du Véhicule par le Locataire donc tous les dommages causés jusqu'au retour du Véhicule sont couverts par l'Assurance (sous réserve du respect des conditions, et dans les limites, indiquées aux CGU), Getaround facturera donc au Locataire:

- le prix de la Location additionnel dû pour la période de Location supplémentaire;
- le montant de l'option de réduction de Franchise pour la période de Location supplémentaire correspondante (sauf en France où la réduction de la franchise ne peut être prolongée et où une Franchise de 3 000 € s'applique en cas de dommages), et
- les compensations forfaitaires pour frais de retard indiquées à l'Article 12.6 a) ci-dessous.

b) Signalement d'incident ou de problème

Le Locataire s'engage à signaler immédiatement au Loueur tout problème, panne ou accident lié au Véhicule. Le Loueur doit signaler tout dommage conformément à l'Article 9.4 ci-dessous.

c) Utilisation de l'assistance si besoin

Pour les Locations conclues via Getaround, l'Assistance Routière est mise à disposition des Locataires. Le service d'Assistance Routière organise et prend en charge ce qui suit : (i) les réparations sur le bas-côté ou le remorquage du Véhicule jusqu'au garage le plus proche ; (ii) le rapatriement à domicile ou le transport du Locataire et de ses passagers vers une seule destination; (iii) un véhicule de remplacement en tout état de cause au Royaume-Uni, et uniquement si le Locataire a payé une option de réduction de Franchise dans d'autres pays sauf la Norvège ; (iv) les coûts engagés par le Loueur pour se rendre jusqu'au garage où le Véhicule a été transporté.

Pour consulter les modalités du service d'Assistance Routière cliquez [ici](#).

Pour contacter le service d'Assistance Routière, le Locataire doit se rendre sur la page de sa Location via l'Application, accéder à la rubrique « Aide », puis cliquer sur « Contacter l'Assistance Routière ». Le numéro de téléphone pour la joindre est également spécifié dans le centre d'aide accessible via le Site ou l'Application. Il est également repris sur le document « Instructions Locataires » placé dans le Véhicule.

En cas de panne, le Loueur donne son accord à Getaround et au prestataire d'Assistance Routière pour réparer le Véhicule jusqu'à 200 € (200 GBP au Royaume-Uni, 3 000 kr en Norvège) afin de permettre au Locataire de poursuivre sa Location. Ces frais seront à la charge du Loueur, à moins que la responsabilité du Locataire ne soit prouvée. Les réparations peuvent être les suivantes : changement de batterie, réparation de crevaison, remplacement de pneus, remplacement de phares, remplissage d'huile ou autre liquide (comme Ad Blue®) et toute autre réparation ou remplacement de pièces détachées qui peut être effectué en moins d'une heure sur place ou au garage du prestataire d'Assistance Routière.

6.4. À la fin de la Location

- **Pour les Locations sans le service Getaround Connect :**

Lors de la restitution du Véhicule, le Locataire et le Loueur vérifient l'état du Véhicule, relèvent le kilométrage et le niveau d'essence, examinent le Véhicule (notamment la propreté), déclarent tous dommages survenus sur le Véhicule, prennent des photos du Véhicule sous tous les angles requis puis complètent et signent le compte-rendu de fin de Location prévu dans le Contrat de Location. Le Contrat de Location (copie papier ou reçue par e-mail) est à conserver au minimum un an. Le Locataire (en Norvège)/le Loueur (dans les pays autres que la Norvège) conserveront les photos pendant 30 jours et s'il savait qu'il risque de perdre les photos, notamment car il envisage de changer de téléphone, il lui appartient de les envoyer au préalable à Getaround via l'Application ou par e-mail) ;

- **Pour les Locations avec le service Getaround Connect :**

Pour les Véhicules électriques équipés du Boîtier Connect dont la restitution doit être uniquement faite sur une place de stationnement avec une borne de recharge dédiée, le Locataire doit connecter le Véhicule à cette borne de recharge au début de la procédure de restitution. Dans le cas où le Locataire rencontre un problème pour connecter le Véhicule à cette borne de recharge, il/elle doit le signaler via l'Application en détaillant (avec des photos/une description) quelles sont les difficultés rencontrées (tels que un câble manquant, l'impossibilité de connecter le câble). Cette information est essentielle pour que le Loueur puisse résoudre le problème avant les prochaines Locations.

A défaut de signalement ou d'informations décrivant les difficultés rencontrées, le Locataire sera redevable de 20£/ 20€ / 200kr (dont 15£/ 15€ / 150kr seront versés au Loueur et 5£/ 5€ / 50 kr seront conservés par Getaround). Le Loueur dispose d'un délai de 48h à compter de la fin de la Location pour demander à Getaround cette compensation.

Une fois que le Véhicule est connecté à la borne de recharge dédiée/ lors de la restitution du Véhicule, le Locataire doit prendre des photos du Véhicule sous tous les angles requis. Il appartient au Locataire de prendre toutes ces photos de la meilleure qualité possible (même si les conditions ne sont pas optimales, notamment la nuit ou sous la pluie) et de s'assurer que leur transfert à Getaround par l'intermédiaire de l'Application est effectif, en particulier lorsque le Locataire ne dispose pas d'une connexion internet suffisante au moment de prendre ces photos. A défaut, si un dommage est constaté à l'issue de leur Location, Getaround ne pourra pas utiliser ses photos pour éventuellement exclure sa responsabilité.

Le Locataire doit également vérifier l'état du Véhicule, faire tous les commentaires qu'il juge nécessaires sur l'état du Véhicule ou sur tout dommage qui a été causé au Véhicule. La date et l'heure de la restitution, le relevé du kilométrage et du niveau

d'essence sont automatiquement renseignés dans le Contrat de Location via le Boîtier Connect (sauf pour certaines Location Connect où le Locataire est informé via l'Application qu'il n'y a pas de relevé automatique du niveau de carburant). Le Locataire doit suivre les instructions sur l'Application et compléter le compte-rendu de fin de Location prévu dans le Contrat de Location. Afin d'avoir une preuve de l'état de détérioration et de propreté du Véhicule à la fin de la Location, dans le cas où le Loueur déclare un dommage et/ou des salissures excessives, le Locataire doit prendre :

- toute photo supplémentaire de l'extérieur du Véhicule qui pourrait être nécessaire lorsqu'une partie du Véhicule n'est pas clairement visible sur la photo obligatoire à la fin de la Location, y compris le toit;
- et des photos de toutes les parties de l'intérieur du Véhicule (tableau de bord, tapis, sièges, portes, coffre, toit intérieur, etc.);

et conserver ces photos pendant au moins trois (3) mois.

Il est rappelé que si un dommage est déclaré par le Loueur après la Location, le Locataire peut être considéré comme ayant causé ce dommage et peut supporter d'éventuels frais de réparation, de sorte que ces photos supplémentaires sont des preuves utiles pour aider le Locataire à prouver l'état du Véhicule à la fin de la Location.

Le Contrat de Location est automatiquement complété une fois que les portes du Véhicule sont verrouillées.

Le Loueur doit faire l'inspection de son Véhicule avant toute utilisation personnelle. Dès lors qu'il déverrouille son Véhicule, il est convenu que le Loueur en a accepté l'état, et il ne pourra plus contester cet état par la suite. Par conséquent, si le Loueur constate un dommage par la suite, ce dommage ne sera pas considéré comme ayant été causé par le dernier Locataire (ou tout autre Locataire) et les frais de réparation potentiels seront à la charge du Loueur.

a) Stationnement

Le Loueur est responsable de trouver (et d'informer le Locataire, que ce soit dans son Annonce ou en lui envoyant un message avant la fin de la Location) des possibilités suffisantes de zone ou de places spécifiques qui sont soit gratuites, soit privées / prépayées par le Loueur. Le Loueur doit effectivement fournir des conseils et des instructions adéquats (et non de simples requêtes générales telles que demander uniquement au Locataire de se garer sur une place ou une rue gratuite). Le Locataire a l'obligation de se garer dans une telle zone ou place et, s'il respecte exactement les instructions du Loueur, aucun frais ne sera engagé par le Locataire.

Plus précisément, il appartient au Loueur de s'acquitter si nécessaire de toute redevance pour stationnement si le Véhicule est garé sur un parking privé ou payant au moment de sa prise de possession et de sa restitution. Si le Locataire doit payer une redevance pour sortir du parking au début de la Location, ou pour accéder au parking à la fin de la Location, le montant correspondant de cette redevance sera déduit du Gain du Loueur (définie à l'Article 12 ci-dessous) et reversé au Locataire.

Le Locataire a l'obligation de faire tous les efforts possibles pour se garer là où le Loueur lui a demandé de le faire.

Si le Locataire ne se gare pas où le Loueur lui a demandé mais se gare sur une place payante, tous les coûts associés seront à la charge du Locataire jusqu'à une (1) semaine après la fin de la Location.

S'il est impossible pour le Locataire de se garer à la fin de la Location dans la zone ou sur la place demandée par le Loueur (par exemple si la place privée spécifique a déjà été prise par un autre véhicule ou si la zone désignée a été bloquée pour un événement), le Locataire doit contacter le Loueur pour l'informer avant de terminer la Location afin de convenir d'une solution, le cas échéant. Le Locataire devra établir un tel contact de préférence via l'Appli, sinon par SMS doublé d'un appel téléphonique afin d'avoir la preuve d'un tel contact, si nécessaire. Le SMS sera conservé par le Locataire pendant un (1) mois.

Si aucune solution ne peut être trouvée ou si le Loueur ne peut pas être contacté, et le Locataire n'a pas d'autre choix que de garer le Véhicule :

- sur une place payante, le Locataire doit informer Getaround (sur le Site <https://fr.getaround.com/contact>, ou sur l'Appli via Mon Compte > Contacter Getaround) et doit payer 2 heures de stationnement payant (le Locataire conservera la preuve de son paiement pendant un (1) mois). Ces coûts pour le stationnement de 2 heures seront à la charge du Locataire, mais les frais de stationnement après ces 2 heures seront à la charge du Loueur ;
- au-delà du rayon de 400 mètres autour de l'emplacement indiqué sur l'Annonce, le Locataire doit informer Getaround (sur le Site <https://fr.getaround.com/contact>, ou sur l'Appli via Mon Compte > Contacter Getaround). Les frais de rapatriement applicables conformément à l'article 12.6 e) ne s'appliqueront pas au Locataire.

Dans tous les cas, à la fin de Location, le Locataire a l'obligation de stationner le Véhicule sur une place de parking autorisée, qu'elle soit payée ou non (pas devant une sortie de parking, ni sur une place de livraison ou une place sur laquelle le stationnement devient interdit 48 heures après, etc.) à moins que le Loueur ait expressément et raisonnablement demandé à ce que le Véhicule soit stationné sur une place en particulier et/ou gratuite.

À la fin de la Location :

- si le Locataire gare le Véhicule sur une place de parking qui est autorisée au cours des 48 prochaines heures, les éventuels frais de mise en fourrière seront à la charge exclusive du Loueur ;
- si le Locataire gare le Véhicule sur une place de parking dont le stationnement n'est pas autorisé au cours des 48 prochaines heures :
 - o le Locataire supportera les frais de stationnement et/ou de mise en fourrière pendant une (1) semaine après la fin de la Location ; et
 - o le Loueur informera Getaround 48 heures après avoir pris connaissance de la situation.
- si le Locataire gare le Véhicule sur une place de parking qui est autorisée au cours des 48 prochaines heures, mais dont le stationnement devient interdit durant cette période en raison de circonstances exceptionnelles et imprévisibles, les frais de stationnement et/ou de mise en fourrière seront à la charge exclusive du Loueur.

b) Nettoyage :

Si le véhicule n'est pas propre en début de Location (intérieur et/ou extérieur), le Locataire doit l'indiquer dans le Contrat de Location et prendre des photos des salissures. Le Locataire doit rendre le Véhicule propre et les photos à la fin de la Location (prises par le Locataire ou le Loueur) seront utilisées pour comparer son état avec celui au début de la Location. En l'absence de photos prises par le Locataire au début de la Location, Getaround se réserve le droit de considérer que toute salissure intérieure ou extérieure présente sur les photos prises à la fin de la Location (par le Locataire ou le Loueur) a été causée par le Locataire lors de la Location à condition que le Véhicule n'ait pas été utilisé entre la fin de la Location précédente et le début de la Location.

À titre d'exemple uniquement, les salissures peuvent être :

- intérieures : traces de boue sur les tapis, sable, miettes, etc. ;
- extérieures : salissures sur la carrosserie liées au passage sur une route non goudronnée, boue, etc.

Seules des salissures normales, présentes malgré un effort clair du Locataire pour maintenir le Véhicule propre, seront acceptées sans entraîner le versement d'une indemnité de nettoyage prévue à l'article 12.6 c).

Les autres types de salissures excessives sont classés comme suit et pour chaque niveau de salissure, le Locataire versera une indemnité au Loueur comme indiqué à l'article 12.6 c) (la description suivante est uniquement indicative et non exhaustive):

- **Salissure légère:** le Véhicule a été utilisé raisonnablement mais il y a visiblement plus de salissures à la fin de la Location. Le Loueur peut nettoyer le Véhicule rapidement sans avoir besoin d'un équipement ou d'un produit spécifique (par exemple, un tuyau haute pression suffit pour l'extérieur);
- **Salissure moyenne :** le Véhicule a été rendu beaucoup plus sale à la fin de la Location. Le Loueur devra utiliser un équipement ou un produit spécifique (par exemple, les dégâts extérieurs ne peuvent pas être enlevés facilement avec un tuyau haute pression) et/ou devra passer un temps significatif à nettoyer le Véhicule. Par exemple, en ce qui concerne l'extérieur, le Véhicule a été utilisé dans un environnement hors route ou très salissant ;
- **Salissure forte :** le Véhicule a été utilisé de manière inconsidérée et le Locataire n'a fait aucun effort pour le rendre propre (par exemple, sièges tachés, saleté incrustée, etc.). Le Loueur devra investir beaucoup de temps et/ou d'efforts pour le nettoyer et devra utiliser un appareil spécifique / un professionnel spécialisé pour le nettoyer.

En cas de telles Salissures fortes, si le Véhicule nécessite l'intervention d'un professionnel, la facture sera à la charge du Locataire. Le montant de cette facture sera reversé au Loueur (si les compensations prévues à l'Article 12.6 c) ont déjà été versées au Loueur, elles seront déduites du montant reversé à ce dernier). Getaround sera en droit de refuser d'indemniser le Loueur si le montant du nettoyage semble être significativement excessif/hors des pratiques du marché.

c) Retard ou non-restitution du Véhicule :

Si le Véhicule équipé d'un Boîtier Connect n'a pas été restitué plus de trente (30) minutes après la date et l'heure convenues de la Location la compensation pour retard prévue à l'Article 12.6 a) s'applique, à moins que le Loueur informe Getaround dans les 24 heures de sa décision de ne pas appliquer cette compensation.

Pour les autres Véhicules, le Loueur doit contacter le service client de Getaround via le formulaire de contact disponible [ici](#) pour demander l'application de la compensation pour retour tardif.

d) Crevaison et rupture d'embrayage :

- Si la crevaison est due à une vétusté normale des pneus, un défaut d'entretien ou si le pneu crevé est de plus de 5 ans, tous les frais seront à la charge du Loueur. Dans le cas contraire, le Locataire sera redevable du coût du remplacement du pneu crevé indiqué à l'article 9.2.

- En cas de rupture d'embrayage :

En Norvège, Getaround peut facturer les frais de réparation au Locataire, s'il est démontré que la rupture d'embrayage est due à une mauvaise utilisation du Véhicule par le Locataire.

Dans les autres pays, il est précisé qu'en l'absence de recommandation du constructeur, l'embrayage est présumé avoir une vie de 120.000kms (100,000 miles au Royaume Uni). De même, pour être éligible à recevoir l'indemnité définie ci-après, l'embrayage doit soit être d'origine ou soit avoir été remplacé avec des pièces d'origine du constructeur par un mécanicien agréé par le constructeur.

- o Quand l'embrayage n'a pas atteint le seuil de l'espérance de vie indiqué ci-dessus au moment de la rupture : le Loueur doit mandater un expert pour déterminer l'origine de la rupture.
 - Si l'expert mandaté par le Loueur n'identifie aucune mauvaise utilisation du Véhicule par le Locataire ayant causé la rupture de l'embrayage, le Locataire ne sera ni redevable du remplacement de l'embrayage ni des frais d'expertise engagés.
 - Si l'expert mandaté par le Loueur détermine que la rupture d'embrayage est due à une mauvaise utilisation du Véhicule par le Locataire, le Locataire sera redevable des frais de remplacement de l'embrayage au prorata de la durée de vie restante ainsi que des frais d'expertise. Par exemple, si l'embrayage a une durée de vie de 120.000kms et que l'embrayage s'est rompu quand le Véhicule a parcouru 60.000kms, le Locataire ne sera redevable que de la moitié du coût de remplacement de l'embrayage et des frais d'expertise engagés.
Le Locataire peut réaliser une contre-expertise s'il le souhaite à ses propres frais. Si la contre-expertise invalide le premier rapport, une troisième expertise sera réalisée pour déterminer l'origine de la rupture de l'embrayage aux frais de Getaround.
- o Quand l'embrayage a atteint le seuil de l'espérance de vie indiqué ci-dessus au moment de la rupture : indépendamment du fait qu'un expert détermine que la rupture d'embrayage est due à une mauvaise utilisation du Véhicule par le Locataire, si le seuil de l'espérance de vie de l'embrayage est atteint, le Locataire ne sera pas redevable des frais encourus.

6.5. Après la Location

Après la restitution du Véhicule au Loueur, les Utilisateurs ont la possibilité de s'évaluer réciproquement sur le Site/Application afin de fournir aux Utilisateurs un retour sur l'expérience client. Les Utilisateurs peuvent également s'évaluer en cas d'annulation d'une Location. Le Locataire peut évaluer de manière distincte le Véhicule de son Loueur. Getaround se réserve le droit de supprimer, tout ou en partie, les avis contenant des informations fausses ou trompeuses.

7. Messages échangés via la Plateforme

Les Utilisateurs sont susceptibles d'échanger des messages entre eux, ou avec Getaround, via la messagerie intégrée à la Plateforme. Les messages échangés concernent l'organisation des Locations et ne sont pas publiés sur le Site/l'Application.

En outre, les Utilisateurs sont invités à laisser une évaluation à l'autre Utilisateur (Loueur ou Locataire) à la fin de la Location. Ces évaluations apparaissent dans l'espace-membre du Loueur ou du Locataire sur le Site/l'Application.

Tous ces messages, publiés ou non, doivent être polis et respectueux. Les insultes ou les messages dégradants sont interdits. En particulier, les commentaires menaçants, agressifs, racistes, xénophobes, révisionnistes, et les commentaires qui incitent à la haine raciale, à la violence, ainsi que les messages à caractère obscène ne sont pas acceptés.

Getaround modérera tous les messages qui ne remplissent pas ces critères et se réserve le droit d'exclure de la Plateforme tout Utilisateur qui ne les respecte pas.

8. Annulation d'une Location

Le Locataire et le Loueur peuvent annuler à tout moment une Location réalisée sur le Site/App. Cette annulation doit être matérialisée sur le Site/App dans la section « Mon Compte » > « Mes Locations », sélectionner la Location concernée, et > « Annuler la location ».

8.1 Annulation d'une Réservation par le Locataire

Le Locataire peut annuler sa réservation gratuitement jusqu'à 1h après le paiement de celle-ci sur le Site/App.

Passée cette période de 1h, les conditions d'annulation par le Locataire sont les suivantes :

- Plus de 48h avant le début de la Location :
Le Locataire peut annuler à tout moment et le Prix de Location lui est remboursé . Le Locataire est remboursé sous 3 jours ouvrés. Le Loueur ne perçoit aucun des gains attendus.
- Moins de 48h avant le début de la Location et jusqu'au début de la Location :
50% du Prix de Location est remboursé au Locataire . Le Loueur est dédommagé de 50% de sa Part définie à l'Article 12 ci-dessous (à l'exclusion de la prime d'assurance payée par le Locataire lorsque la Location est couverte par l'assurance Getaround Entrepreneur ou par la propre assurance du Loueur) .
- Après le début de la Location, le Prix de Location n'est pas remboursé au Locataire et le Loueur est dédommagé de 100% de sa Part définie à l'Article 12 ci-dessous (à l'exclusion de la prime d'assurance payée par le Locataire lorsque la Location est couverte par l'assurance Getaround Entrepreneur ou par la propre assurance du Loueur) .

En cas d'utilisation de coupon ou crédit pour le paiement de la Location, le Locataire s'acquittera de frais d'annulation prélevés en priorité sur le montant de son paiement. En cas de montant payé inférieur aux frais d'annulation, la somme restant due sera prélevée sur les coupons ou crédits utilisés.

Le Locataire ne paiera pas de frais d'annulation, ni de compensation, au Loueur, si l'annulation a été effectuée après le début de la Location en raison d'un dysfonctionnement du Boîtier Connect.

8.2 Annulation d'une Réservation par le Loueur

Le Loueur sera considéré comme responsable de l'annulation de la Location:

- si le Loueur annule volontairement celle-ci (sur sa seule décision ou si le Véhicule n'est plus disponible) ;
- Le Loueur n'était pas présent au début de la Location et ne s'est pas présenté dans l'heure qui a suivi ; ou
- Le Véhicule n'est pas accessible au début de la Location, par exemple si le Véhicule ne se situe pas là où le Site, l'Application ou le Loueur indique qu'il devrait se trouver ; ou
- Le Véhicule n'est pas en état d'être loué, c'est-à-dire qu'il n'y a pas assez de carburant/électricité, il y a un dysfonctionnement qui affecte la sécurité et/ou l'utilisation attendue/normale du Véhicule;
- Quand le Véhicule est équipé d'un Boîtier Connect, il ne peut pas être ouvert en raison d'une mauvaise utilisation de l'Application par le Loueur.

Une pénalité sera facturée au Loueur si son taux d'annulation global a dépassé le seuil acceptable actuellement fixé à 4 % (pour en savoir plus sur la façon dont le taux d'annulation est calculé, cliquez [ici](#)). Le Loueur peut également accéder à tout moment à son taux d'annulation sur son Compte > Performance > Qualité.

Si le taux d'annulation du Loueur est supérieur au seuil acceptable, les frais d'annulation suivants seront facturés au Loueur :

- Annulation jusqu'à 48 heures avant le début de la Location : 35 euros/£35/350 kr
- Annulation moins de 48 heures avant le début de la Location : 50 euros/£50/500 kr

Ces frais seront déduits des revenus du Loueur.

Le taux d'annulation du Loueur ne sera pas impacté et la pénalité mentionnée ci-dessus ne s'appliquera pas, si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :

- le Véhicule loué a été endommagé lors d'une Location précédente; et
- le Loueur annule la Location suivante avant qu'elle ne commence; et
- la Location annulée a été réservée avant que le Loueur n'envoie la déclaration du dommage à Getaround; et
- la Location annulée devait commencer après l'envoi de la déclaration du dommage par le Loueur; et
- la déclaration de dommage envoyée par le Loueur est considérée comme valide par Getaround (c'est-à-dire que le dommage est en effet survenu au cours d'une précédente location et tous les documents ont été fournis par le Loueur);

Le Loueur doit demander l'annulation de la Location suivante lorsqu'il envoie la déclaration de dommage à Getaround. Si le Loueur annule la Location suivante et fournit par la suite la déclaration de dommage (sous réserve que toutes les conditions énumérées ci-dessus soient toujours respectées), le Loueur devra contacter Getaround qui n'appliquera pas la pénalité et ne changera pas le taux d'annulation.

Getaround se réserve le droit d'exclure (temporairement ou définitivement) le Loueur de la Plateforme dans les cas suivants :

- le Loueur annule une Réservation sur la base d'un préjugé à l'encontre du Locataire (tel qu'une discrimination fondée sur des critères sociaux, sexuels ou raciaux);
- le taux d'annulation du Loueur est trop élevé ;
- le Loueur ne respecte pas les CGU.

Si l'annulation est du fait du Loueur, le Locataire recevra les compensations suivantes :

- o si l'annulation survient plus de 24 heures avant le début de la Location prévue: le Locataire est remboursé intégralement du prix de la Location ainsi que des éventuelles options de Franchise;

- si l'annulation survient moins de 24 heures avant le début de la Location prévue: le Locataire est remboursé intégralement du prix de la Location ainsi que des éventuelles options de Franchise. De plus, Getaround prendra à sa charge les frais de transport engagés par le Locataire pour atteindre le véhicule de remplacement trouvé (qu'il ait été loué via notre Plateforme ou non) ou pour se rendre à un endroit spécifique rendu inaccessible en raison de l'annulation de la Location (ou rendu nécessaire par une solution de contournement, comme l'accès à une gare). Dans ce cas, la distance pris en compte est la distance entre le Véhicule loué initialement et le véhicule de remplacement/endroit spécifique :
 - quand la distance est inférieure à 20km (12 miles) Getaround prendra en charge jusqu'à 60€ (60£, 600 kr) des frais de transport ;
 - quand la distance est supérieure à 20km (12 miles) Getaround prendra en charge jusqu'à 100€ (100£, 1000 kr) des frais de transport.

La même règle s'applique si le Locataire a engagé des frais de transport pour retourner à l'endroit du Véhicule initialement loué.

Le Locataire dispose d'un mois à compter de la date à laquelle les frais de transport ont été engagés (aller et/ou retour) pour en demander le remboursement en envoyant le reçu à Getaround

8.3 Annulation d'une réservation en raison de l'échec de la vérification du profil du Locataire

Si la Location nécessite que le profil du Locataire soit vérifié (notamment dans les cas énumérés à l'Article 5.2 ci-dessus) et que les informations fournies par le Locataire n'ont pas permis à Getaround de valider positivement la vérification du profil au plus tard au moment où la Location devait débiter, la Location doit être annulée par le Locataire ou par le Loueur. Le Loueur ne recevra aucune compensation pour ce type d'annulation, même si cela se produit moins de 48 heures avant le début de la Location. Le Locataire sera intégralement remboursé.

L'annulation sera considéré comme étant du fait du Locataire lorsque la Location est annulée en raison d'une fraude commise par le Locataire (par exemple une personne dont le selfie ne correspond pas à la personne en photo sur le permis de conduire ..). Dans cette situation, le Locataire est uniquement remboursé des frais de Services Getaround, du coût de l'assurance et de l'assistance routière, il devra payer le Gain du Loueur tel que défini dans l'article 12 ci-dessous (à l'exclusion de la prime d'assurance payée par le Locataire lorsque la Location est couverte par l'assurance Getaround Entrepreneur ou par la propre assurance du Loueur).

8.4 Contestation des motifs d'annulation

Les Locataires ont la possibilité de contester les frais d'annulation qui leur sont appliqués s'ils peuvent prouver que la Location n'a pu se dérouler du fait que :

- Le Loueur n'était pas en mesure d'assurer la Location (indisponible, souhaite annuler, absence à la mise à disposition du Véhicule, etc..) ;
- Le Véhicule n'était pas conforme à l'Annonce ou présentait un défaut de sécurité ;
- Ils ont rencontré un cas de force majeure (tel que défini par le droit français) les empêchant d'effectuer la Location.

De même, le Loueur a la possibilité de contester le motif d'annulation exprimé par le Locataire. La contestation de la demande de dédommagement est admissible si le Loueur peut montrer que l'annulation de la Réservation est bien du fait du Locataire (par exemple et de manière non exhaustive : le Locataire est indisponible, il souhaite annuler, il ne s'est pas présenté) ou en cas de force majeure.

Toutes les contestations doivent être exprimées dans les 24 heures suivant l'annulation sur le Site dans « Mes Locations > Aide > Demander un remboursement intégral » (pour le Locataire) ou « Mes Locations > Aide > Demander une compensation pour annulation » et en joignant les preuves justifiant la demande. Passé ce délai, Getaround ne peut plus traiter la demande de contestation. Dès lors que les paiements sont automatiquement effectués 24h après la fin d'une Location ou d'une annulation, le Locataire comprend et accepte que, passé ce délai, le paiement sera effectué au bénéfice du Loueur.

9. Assurance

9.1 Règles et conditions générales

La Location d'un Véhicule sur la Plateforme inclut la souscription de la police d'Assurance entre les Utilisateurs. Getaround n'assure en aucun cas directement les Locations conclues sur le Site. Getaround agit seulement en tant qu'intermédiaire pour proposer aux Utilisateurs ces produits d'assurance. Pour consulter les modalités du contrat d'Assurance cliquez [ici](#).

La couverture d'Assurance vise à protéger les Loueurs de tout dommage causé à leur Véhicule (sauf dans les cas d'exclusion du Contrat d'Assurance ou des CGU). Cette règle s'applique également aux Véhicules équipés du Boîtier Connect (même si l'équipement est permanent, l'Assurance s'applique uniquement dans le cadre d'une Location Getaround).

L'Assurance couvre :

- Les dommages causés à la carrosserie du Véhicule, les incendies ou les vols, qu'ils soient commis par le Locataire ou par un tiers, à concurrence de 50 000 € / 40 000 £ au Royaume-Uni / 1 000 000 kr en Norvège ;
- Les blessures corporelles du Locataire (uniquement en France, en Belgique et en Norvège, et lorsque le dommage est attribuable au Locataire) ;
- Les dommages causés aux tiers et à leur véhicule (assurance responsabilité civile), dans la limite de 20.000.000£ pour un véhicule personnel, et de 5.000.000£ pour tout véhicule autre qu'un véhicule personnel au Royaume-Uni

Il est spécifié que l'Assurance couvre les cas de force majeure, sauf en Espagne où les cas de force majeure sont couverts par le Consorcio de Compensación de Seguros (<https://www.consorseguros.es/web/en/ambitos-de-actividad/seguros-de-automoviles/ccs-co-mo-organismo-de-informacion>)

Il est également spécifié qu'en cas de vol du Véhicule au UK, l'Assurance dédommage le Loueur pour la valeur résiduelle du Véhicule à dire d'expert, après déduction de 20% de cette valeur.

En France: les Véhicules qui sont âgés de plus de 12 mois ou qui sont en leasing, sont couverts à concurrence de leur valeur évaluée par un expert. Les Véhicules qui sont âgés de moins de 12 mois sont couverts à concurrence de leur valeur d'achat jusqu'à un maximum de €50,000 en cas de vol, incendie, catastrophe naturelle et dommages. Dans le cas où le Loueur ne peut fournir des preuves de la valeur d'achat du Véhicule, la compensation sera limitée à 70% du prix du modèle du Véhicule référencée sur le catalogue constructeur à la date de son achat, jusqu'à un maximum de €50,000.

En Norvège: les Véhicules qui sont âgés de moins de 12 mois, dont le kilométrage est inférieur à 15 000 kilomètres et pour lesquels la réparation des dommages survenus

pendant la Location a été évaluée à plus de 60 % de la valeur d'achat du Véhicule, seront couverts à concurrence de leur valeur d'achat (sauf pour les Véhicules loués qui sont couverts à concurrence de leur valeur marchande).

Dans les pays hors France et Norvège: les Véhicules sont couverts à concurrence de la valeur de vente estimée du Véhicule le jour où le dommage est indemnisé par la compagnie d'Assurance jusqu'à 75.000£ au maximum au Royaume-Uni. Pour les Véhicules en Location, l'Assurance ne couvre pas la « Protection Garantie des Actifs » (c'est-à-dire tout dédommagement qui s'appliquerait en vertu du contrat de Location signé par le Loueur dans l'hypothèse où le Véhicule est volé ou endommagé au point de ne pas être réparable).

Dans le cadre des présentes CGU, l'Assurance couvre uniquement la durée de la Location. En parallèle, les Véhicules doivent être couverts par un contrat d'assurance annuel souscrit par le Loueur et au minima « au tiers » (c'est-à-dire couvrant les dommages causés à un tiers par le conducteur du Véhicule). Les contrats d'assurance de type « parking » ou « garage » ne sont pas suffisants.

La couverture de l'Assurance commence et prend fin à la prise en charge ou au retour du Véhicule par le Locataire (date et heure indiquée sur le Contrat de Location faisant foi).

L'Assurance proposée par Getaround prend effet dès lors que les conditions suivantes sont remplies :

- Dans tous les pays :

- Le Véhicule est utilisé normalement, conformément aux conditions énoncées aux articles 2.2, 3.3, 5 et 9 des présentes CGU, et sans faire preuve d'un comportement illicite ou répréhensible ;
- Le Véhicule est utilisé pour des activités/occupations acceptables uniquement (en dehors du transport pour compte d'autrui, à savoir taxis, coursiers, sportifs, mannequinat, secteur du divertissement) ;
- Le Véhicule doit avoir une carte grise définitive. Les Véhicules possédant une carte grise provisoire ne sont pas acceptés sur Getaround ;
- Le Locataire doit être titulaire d'un permis de conduire valide dans le pays dans lequel le Véhicule est loué, conformément aux présentes CGU.

- Pour les véhicules immatriculés en France, Allemagne, Belgique, Espagne et Autriche :

- Le Véhicule ne doit circuler que dans les pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, France métropolitaine, Italie, Hongrie, Luxembourg, Monaco, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, le Royaume-Uni, la Suisse, la Slovaquie et la Suède ;

- Pour les Véhicules immatriculés au Royaume-Uni :

- Le Loueur doit être un résident permanent au Royaume Uni ;
- Le Locataire n'a pas eu au sens du DVLA de condamnation majeures dans les 5 ans passés (c'est-à-dire pas de condamnations classées AC, BA, CD, DD, DR, DG, IN, LC30-50, MS50-90, UT, TT, MR, CU50)
 - Pas de suspension ou de retrait de permis ;
 - Pas plus de 2 condamnations mineures dans les 3 dernières années ;
 - Pas plus de 6 points de pénalité dans les 4 dernières années ;

- Pas plus d'un accident "fautif" dans les 3 dernières années ;
- Pas de faillite personnelle / casier judiciaire (CCJs) et une adresse stable dans les 24 derniers mois ;
- Le Véhicule ne peut circuler qu'au Royaume-Uni.

- Pour les véhicules immatriculés en Norvège :

- Le Véhicule peut être conduit dans tous les pays européens sauf le Kosovo.

Le Locataire s'engage à prendre le plus grand soin du Véhicule loué et à le restituer dans le même état que celui dans lequel il en avait pris possession. Le Locataire est responsable de tout dommage porté au Véhicule pendant la période de Location, c'est-à-dire entre le moment de la prise de possession du Véhicule et le moment de sa restitution. Il est seul responsable des infractions au Code de la route commises au moyen du Véhicule loué pendant la période de Location.

Sous réserve que l'ensemble des conditions énoncées aux CGU soient pleinement respectées, Getaround garantit au Loueur l'indemnisation pour le dommage causé au Véhicule pendant une Location jusqu'au montant de la Franchise ou garantit le paiement forfaitaire indiqué à l'article 9.2 ci-dessous pour certains dommages spécifiques, sous réserve du respect des conditions mentionnées dans ce même Article et que le Loueur fournisse l'un quelconque des documents justificatifs listés ci-après :

- une facture (après un devis que Getaround a validé au préalable), ou un rapport d'expertise ;
- un papier d'indemnisation VRADE transmis par l'Assureur ;
- un courrier ou mail d'accord explicite de la part du Locataire ;
- en cas de vol de Véhicule, un justificatif d'indemnisation par l'Assureur.

Le détail des garanties souscrites est accessible [ici](#) et sur le Site ou sur l'Application via Assurance > Documents Juridiques.

9.2 Règles applicables aux sinistres

Un dommage est une détérioration due à un incident tel qu'un accident avec ou sans tiers, un acte de vandalisme, ou tout choc ou contact du Véhicule avec un objet ou une surface causant une détérioration (que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du Véhicule).

Getaround ne considérera pas comme un dommage toute détérioration causée par l'usure normale. L'usure normale résultant de l'utilisation correcte du Véhicule fait partie intégrante de l'utilisation d'un Véhicule. Cela inclus notamment i) à l'extérieur : des rayures mineures, des enfoncements sur les pare-chocs et les éléments qui y sont attachés, de petits éclats sur la peinture, etc. ii) à l'intérieur : des boutons de commande, des boutons d'ouverture des fenêtres, des charnières, des compartiments, des panneaux, des éléments décoratifs, des poignées, des loquets et des serrures qui se détachent ou tombent - des moquettes et des tissus intérieurs usés.

L'usure normale se produit naturellement au fil du temps en raison d'une utilisation normale et si un Véhicule est loué régulièrement, cela accélère le processus. Certaines circonstances peuvent accélérer l'usure, comme le stationnement dans la rue. Le Loueur du Véhicule ne peut être indemnisé par Getaround pour l'usure normale de l'intérieur ou de l'extérieur de son Véhicule.

Getaround qualifie uniquement comme un dommage une détérioration qui peut être attribuée sans aucun doute à une location. Les éraflures, bosses ou enfoncements qui ne peuvent pas être attribués à une Location sans aucun doute ne donnent pas droit à une indemnisation pour le Loueur.

Le fait qu'un dommage puisse être attribué sans aucun doute à une Location est basé sur la visibilité du dommage sur les photos de fin et de début de Location prises par le locataire, et sur la conformité de ces photos :

- si les photos prises au début et à la fin de la Location ne permettent pas de voir clairement les dommages déclarés par le Loueur:
 - Dans le cas où cela est dû à la visibilité des photos et/ou à la manière dont elles ont été prises (c'est-à-dire lorsque les photos n'ont pas une qualité et/ou un éclairage suffisants, et/ou ne sont pas prises conformément aux instructions de Getaround), si Getaround dispose de preuves suffisantes basées sur des éléments fournis par les Loueurs, et/ou d'autres photos prises par les Locataire précédents et suivants au début et à la fin de leur Location. Getaround facturera au Locataire la valeur du dommage;
 - Dans le cas où cela est dû à l'emplacement du dommage sur le Véhicule (par exemple sur le bas de caisse), Getaround ne facturera pas le dommage au Locataire, à moins que le Loueur ne fournisse des éléments reliant sans aucun doute le dommage à une Location spécifique ;
- si les photos prises au début et/ou à la fin de la Location permettent de voir clairement les dommages déclarés par le Loueur, Getaround facturera au Locataire la valeur du dommage correspondant.

Toutefois, si les dommages se situent sur la carrosserie du Véhicule ou sur des éléments en plastique (extérieurs ou intérieurs) **et** qu'ils sont inférieurs à 3 centimètres, Getaround ne facturera pas le montant de l'indemnisation au Locataire (sauf s'il s'agit d'un acte de vandalisme ou de dommages intentionnels, par exemple des petits dessins réalisés avec une clé, l'impact d'une arme, etc. et à moins que les dommages ne mettent en péril la sécurité du Véhicule).

Lorsqu'un Loueur déclare un dommage et que Getaround n'est pas certain sur quel Véhicule il a été causé, Getaround est en droit de demander au Loueur de fournir une vidéo montrant ce dommage et effectuant un zoom arrière jusqu'à ce que la plaque d'immatriculation soit visible (sans que la vidéo ne soit interrompue). Si le Loueur ne fournit pas la vidéo demandée, Getaround ne prendra pas en charge le dommage.

Sous réserve qu'ils donnent droit à une compensation au Loueur, certains dommages spécifiques feront l'objet des paiements forfaitaires indiqués dans le tableau ci-dessous (même si le dommage nécessite le remplacement de l'élément) :

Dommage	Compensation
Jante (endommagée)	95€ / 95£ / 1500kr
Enjoliveur (endommagé ou manquant)	30€ / 30£ / 300kr
Au Royaume-Uni, en Belgique, en Autriche, en Allemagne et en Espagne : Mauvais carburant (pour la vidange et le nettoyage du	400€ / 500£ / 5000kr

réservoir. Aucune limite de montant en cas de grave dommage au Véhicule)*	
Plaque d'immatriculation (endommagée ou manquante)*	20€ / 25£ / 250kr
Brûlure de cigarette / tâche intérieure / trou / dommage au tableau de bord ou à l'intérieur d'une porte	250€ / 250£ / 5000kr
Clé (perdue ou endommagée)*	200€ / 200£ / 3000kr
Badge du parking (perdu ou endommagé)*	20€ / 30£ / 300kr
Pneu crevé (y compris le pneu opposé qui doit également être remplacé pour des raisons de sécurité)*	150€ / 200£ / 2500kr (sous réserve des conditions énoncées à l'article 6.4 d))
Écaille ou fissure du pare-brise, inférieure à 2,5 cm*(pour tous les pays sauf en Norvège)	100€ / 100£ / 2500kr
Changement de batterie*	100€ / 150£ / 2000kr (ou le coût total de remplacement, le montant le plus bas étant celui retenu)

* La compensation du Loueur est soumise à la transmission à Getaround d'une facture attestant de la réparation ou du remplacement effectif.

Si un Utilisateur déclare un sinistre soumis à la compensation du Loueur selon les principes indiqués ci-dessus, Getaround choisira de faire estimer la valeur du sinistre par

- a) le Partenaire de Getaround pour l'évaluation de la valeur du sinistre,
- b) ou par l'expert mandaté par la compagnie d'Assurance si la valeur du dommage doit dépasser le montant de la Franchise. Dans ce cas, si le Loueur choisit un garage agréé par la compagnie d'Assurance, cette dernière paiera directement le garage. Si le Loueur choisit un garage qui n'est pas agréé par la compagnie d'Assurance, le Loueur devra payer les réparations et la compagnie d'Assurance le remboursera, sauf en Norvège où le Loueur n'a pas d'autres choix que de choisir un garage agréé par la compagnie d'Assurance.

La valeur du sinistre qui est estimée sera la seule prise en compte dans l'indemnisation à verser.

Les honoraires de l'expert partenaire de Getaround ou de l'expert mandaté par la compagnie d'Assurance sont inclus dans l'Assurance et ne sont pas facturés à un Utilisateur.

Pour compenser le Loueur de ses efforts dans le traitement du sinistre (et sous réserve que Getaround ait confirmé la validité du sinistre), le Loueur recevra 25£/25€/250kr. En cas de déclaration de plusieurs dommages pour une même Location, le Loueur recevra une seule compensation pour l'ensemble des dommages déclarés.

En cas de sinistre :

- si la responsabilité du sinistre n'est pas du fait du Locataire, celui-ci doit remplir et signer un constat d'accident avec le tiers concerné (sauf au Royaume-Uni où le Locataire doit contacter la compagnie d'Assurance au +44 (0)330 102 1998). Le sinistre est géré directement entre la compagnie d'Assurance et l'assureur du tiers pour indemniser le Loueur.

Au Royaume-Uni, le Locataire avance la valeur du sinistre à concurrence du montant de la Franchise même s'il n'est pas responsable du sinistre. Une fois que la compagnie d'Assurance collecte le montant dû par l'assureur du tiers, Getaround rembourse le Locataire.

- si la responsabilité du sinistre est du fait du Locataire, ce dernier paye la valeur du sinistre à concurrence du montant de la Franchise, et l'Assurance paye le reste. Ces assurances permettent au Loueur de couvrir d'éventuels dommages causés par les Locataires, et aux Locataires de diminuer la somme laissée à leur charge si leur responsabilité est engagée.

Il en va de même si le tiers responsable du sinistre ne peut pas être identifié, ou si le tiers à l'origine du sinistre aurait pu être identifié si le Locataire avait rempli et signé un constat d'accident avec ce tiers, ou si le contrat d'assurance du tiers ne couvre pas le sinistre.

9.3 Situations donnant lieu à une exclusion ou une déchéance de la couverture d'Assurance

Seules les Locations ne dépassant pas 30 jours sont assurées. Les périodes de Location par contrat ne doivent donc jamais dépasser 30 jours. Si le Locataire et le Loueur se mettent d'accord pour prolonger une Location déjà commencée au-delà de 30 jours, ils doivent donc se revoir et signer ensemble un nouveau Contrat de Location. La durée totale de ces Locations mises à la suite ne doit jamais dépasser 3 mois sans que le Loueur ne reprenne l'usage complet de son Véhicule.

Les cas de négligence (erreur carburant, panne d'essence, perte/casse de clés...) et les dommages causés par une faute grave (Véhicule vandalisé), les dommages causés à l'intérieur du Véhicule ou les dommages mécaniques ne sont pas couverts par l'Assurance (pas de Franchise ou d'option de réduction de Franchise, et la valeur totale de réparation du dommage sera à la charge du Locataire à l'exception de certains dommages spécifiques énumérés à l'Article 9.2 ci-dessus qui font l'objet d'un paiement forfaitaire), sauf en Norvège et en France où les erreurs de carburant demeurent couvertes par l'Assurance.

En cas de perte/vol/casse des clés, si le Loueur ou le Locataire suivant déclare que les clés sont manquantes ou cassées et que le Véhicule n'a pas été utilisé entre la déclaration et la dernière Location, le dernier Locataire sera considéré comme étant responsable de la perte/vol/casse des clés et devra payer le paiement forfaitaire énuméré à l'Article 9.2 ci-dessus, à moins qu'il/elle ne prouve qu'il/elle n'est pas responsable.

Si le dommage a pour origine une utilisation anormale du Véhicule ayant généré une panne, casse moteur ou autre dommage non visible, il n'est pas couvert par l'Assurance. Si le Loueur suspecte une utilisation anormale de son Véhicule, le Loueur doit obtenir une confirmation par un expert (pour la France) ou un spécialiste en mécanique (pour les autres pays) que le dommage a bien été causé par cette utilisation anormale. Le Locataire peut réaliser une contre-expertise pour invalider cette expertise/rapport. Si le Locataire ne fournit pas cette contre-expertise, le Loueur peut engager une procédure devant les juridictions compétentes.

Si Getaround reçoit du Loueur :

- la copie de l'expertise/rapport du spécialiste en mécanique, et
- une preuve du dépôt complet de son action devant le tribunal,

Getaround avancera, pour les réparations dudit dommage, jusqu'à 1.500£ au Royaume Uni, 15.000kr en Norvège et 1.500€ pour les autres pays. Si l'action aboutit, le Loueur devra rembourser Getaround des sommes avancées.

Si le Véhicule est abandonné par le Locataire sans que le processus de fin de Location ait été réalisé conformément à l'article 6.4 ou si le Locataire stationne le Véhicule à la fin de la Location dans un endroit où il y est susceptible d'être endommagé (par exemple: il est laissé sur un rond-point, garé juste à côté de la sortie d'un chantier, etc), la Location ne sera pas couverte par l'Assurance et tout dommage causé au Véhicule, que ce soit pendant la Location ou après sa fin (et jusqu'à ce que le Loueur vienne le chercher) sera entièrement à la charge du Locataire. En outre, le Locataire devra payer les frais de rapatriement réels, le cas échéant.

Le transport de passagers à titre onéreux (à l'exception du covoiturage), la sous-location ou le prêt du Véhicule gratuitement ou non par le Locataire sont interdits, sauf s'il est expressément autorisé par Getaround.

Le co-voiturage, défini comme l'utilisation conjointe et organisée d'un véhicule par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs tiers passagers, dans le but d'effectuer un trajet commun non rémunéré, les tiers passagers peuvent toutefois participer aux frais du voyage, est autorisé.

L'Assurance proposée par Getaround est automatiquement souscrite par le Locataire lors du paiement de la Location, sans autre formalité à accomplir, dans la mesure où les conditions cumulatives suivantes sont respectées :

- Les conditions énoncées aux Articles 2 ou 3 ci-dessus sont respectées ;
- Le Locataire doit régler l'intégralité de la Location avec un moyen de paiement à son nom et prénom, avant le début de la Location. À défaut, la Location ne sera pas couverte par l'Assurance. Le prix de la Location inclut entre autres le kilométrage : tout Utilisateur qui sous-estime volontairement le kilométrage pour réduire le prix de la Location, en acceptant un paiement parallèle du kilométrage, provoque la déchéance de la couverture d'Assurance ;
- L'identité du Locataire et du Loueur, la description du Véhicule, les dates et heures de début et fin de Location, doivent impérativement correspondre aux informations fournies par les Utilisateurs sur le Site ;
- Le Contrat de Location doit être dûment rempli et signé par les deux parties à la remise des clés du Véhicule au Locataire, ou à la date de prise d'effet du Contrat de Location pour les Locations Connect. En cas de Contrat de Location papier, celui-ci doit être communiqué à Getaround en cas de sinistre ou de vol ;
- Pour les Locations d'un Véhicule immatriculé en France, en Belgique, au Royaume-Uni ou en Espagne (hors Location Connect), le Locataire doit présenter physiquement sa carte bancaire au Loueur avant la prise du Véhicule. Le Loueur doit vérifier que cette carte bancaire est bien au nom et prénom du Locataire et que les numéros de cette carte bancaire correspondent à ceux utilisés pour le paiement sur le Site (huit numéros de la carte bancaire utilisée pour le paiement sont préinscrits sur le Contrat de Location spécifique à cette Location) ;
- Dans l'hypothèse où des conducteurs additionnels sont ajoutés au Locataire, l'identité de ces conducteurs additionnels (nom, prénom, date de naissance) ainsi que la référence de leur permis de conduire (numéro de permis et date d'obtention) doivent avoir été indiquées sur le Contrat de Location. L'ajout de conducteurs additionnels n'est pas autorisé pour les Véhicules immatriculés au Royaume-Uni ;
- Le Véhicule doit déjà être couvert par un contrat d'assurance annuel souscrit par le Loueur pour les périodes non comprises dans les Locations effectuées via la Plateforme ;

- Le Véhicule doit être en conformité avec ce qui est requis par la loi ou par le règlement du pays dans lequel il est immatriculé ; l'entretien préconisé par le constructeur doit avoir été effectué, et tous les équipements de sécurité doivent, à la connaissance du Loueur, être en parfait état de fonctionnement, notamment les équipements de sécurité énumérés à l'Article 2.2 a) ci-dessus ;
- Si une Location excède 30 jours, un nouveau Contrat de Location doit être signé (le Véhicule doit être entièrement restitué avant une nouvelle mise à disposition), ou si la durée totale de ces Locations mises à la suite dépasse 3 mois, le Loueur doit reprendre l'usage complet de son Véhicule.
- Les étapes des des lieux au début et à la fin de la Location ont été réalisées conformément aux CGU.

Ne pas respecter ces conditions provoque automatiquement une déchéance de la couverture d'Assurance prévue.

Si un Utilisateur provoque par son comportement une déchéance de la couverture d'assurance, il comprend qu'il sera tenu responsable de l'ensemble des coûts induits et de toutes les conséquences de ses actions ou omissions.

9.4 Exercice de l'Assurance en cas de sinistre

En cas de sinistre, par exemple accident de la route ou un vol du Véhicule, LE LOCATAIRE DOIT IMMÉDIATEMENT (ET EN TOUT ÉTAT DE CAUSE, DANS LES 24 HEURES SUIVANT LA DÉCOUVERTE DE L'ACCIDENT OU DU VOL) EN INFORMER LE LOUEUR QUI DISPOSE D'UN **DÉLAI MAXIMAL DE**

- **EN CAS D'ACCIDENT/DE DOMMAGE : 5 JOURS OUVRÉS À COMPTER DE LA DATE DE LA FIN DE LA LOCATION**
- **EN CAS DE VOL : 24 HEURES À COMPTER DE LA DATE DU VOL AU ROYAUME-UNI /2 JOURS OUVRÉS À COMPTER DE LA DATE DU VOL EN FRANCE, BELGIQUE, ESPAGNE, ALLEMAGNE, AUTRICHE ET NORVÈGE**

POUR DÉCLARER UN SINISTRE OU VOL À GETAROUND VIA SON COMPTE, DANS LA RUBRIQUE « MES LOCATIONS » ET « SIGNALER UN INCIDENT ». AU-DELÀ DE CE DÉLAI, L'ASSURANCE (TOUT COMME LA RÉDUCTION DE FRANCHISE) NE COUVRIRA PAS LE SINISTRE ET TOUS LES FRAIS SERONT À LA CHARGE DU LOUEUR. LE LOCATAIRE NE DOIT EN AUCUN CAS ATTENDRE LA FIN DE LA LOCATION POUR DÉCLARER SON SINISTRE. SI DES PERSONNES SONT BLESSÉES OU SI LA SITUATION PRÉSENTE UN RISQUE, LES AUTORITÉS DE POLICE DOIVENT EN ÊTRE IMMÉDIATEMENT INFORMÉES.

En cas de vol du Véhicule ou suspicion de vol (par exemple lorsque le Véhicule n'a pas été restitué plus de 30 minutes après l'heure de restitution prévue dans le Contrat de Location et que le Locataire ne répond à aucun message ni appel du Loueur), LE LOUEUR DOIT ÉGALEMENT EN INFORMER LES AUTORITÉS DE POLICE ET GETAROUND DANS UN DÉLAI DE **48 HEURES EN FRANCE ET 24 HEURES DANS LES AUTRES PAYS.** En l'absence de cette notification, le Véhicule ne sera pas couvert par l'Assurance en cas de vol.

Toute demande reçue après ce délai ne sera pas couverte par l'Assurance et ne sera pas traitée par la société Getaround, sauf en cas de force majeure. **Le Loueur devra alors**

traiter directement avec le Locataire pour la gestion du sinistre, dans laquelle Getaround ne pourra être impliqué.

Le Loueur qui déclare un sinistre doit fournir des photos pour illustrer sa demande. Getaround vérifiera toutes les photos prises au début et à la fin de la Location et les informations fournies sur le contrat de Location par le Locataire qui a été désigné par le Loueur comme responsable du dommage afin d'établir la responsabilité du dommage. Si la responsabilité du dommage n'est pas du fait du Locataire le plus récent, il est de la responsabilité du Loueur d'identifier le responsable du dommage au travers d'autres photos de fin de Location et de notifier Getaround.

Si le Locataire prend le Véhicule avant l'heure de début de Location, l'Assurance ne couvrira pas la Location, même en cas de dommage survenu pendant la durée de la Location.

10. Franchise et réduction de Franchise

10.1 Principes applicables à la Franchise

A l'exception des dommages spécifiques mentionnés à l'Article 9.2, la Franchise d'assurance est le montant maximal qu'un Locataire doit payer pour les réparations s'il est responsable des dommages causés au Véhicule pendant une Location, ou si le tiers responsable du dommage ne peut pas être identifié, ou si aucun constat d'accident n'a été signé, ou si le contrat d'assurance du tiers ne couvre pas le dommage. Autrement dit, si la valeur du dommage est inférieure à la Franchise, seule cette valeur peut être débitée du compte bancaire du Locataire. Si la valeur du dommage est supérieure à la Franchise, seul le montant de la Franchise peut être débité du compte bancaire du Locataire.

Le montant de la Franchise varie en fonction de la catégorie du Véhicule et de l'âge du Locataire.

La Franchise s'applique aux dommages causés à l'extérieur du Véhicule, et non à l'intérieur.

Il est rappelé qu'en cas de sinistre, les Frais de gestion de sinistre prévus à l'Article 12.5 f) seront également facturés au Locataire.

Pour les Véhicules immatriculés en France, Espagne, Belgique, Allemagne, Norvège ou Autriche, le Locataire autorise expressément Getaround à prélever les sommes suivantes au titre de la Franchise d'assurance :

Catégories	Eco	Confort	Premium
Dommage au Véhicule (y compris bris de glace, sauf en Norvège)	900 € 12 000 kr	1 100 € 12 000 kr	1 700 € 12 000 kr
Bris de glace (uniquement en Norvège)	2 500 kr	2 500 kr	2 500 kr
Incendie	900 € / 12 000 kr	1 100 € / 12 000 kr	1 700 € / 12 000 kr
Vol	900 € / 12 000 kr	1 100 € / 12 000 kr	1 700 € / 12 000 kr

Vol avec incapacité de rendre les clés	3 000 €/ / 12 000 kr	3 000 €/ / 12 000 kr	3 000 €/ / 12 000 kr
---	-------------------------	-------------------------	-------------------------

En France, des Franchises spécifiques peuvent s'appliquer:

- une Franchise de 2.000€ par sinistre pour tout Locataire qui, au moment de l'accident, avait son permis depuis moins de deux ans ou était âgé de moins de 18 ans ou pour tout Locataire laissant une tierce personne non enregistré comme conducteur secondaire pour la Location conduire le Véhicule;
- une Franchise de 3.000€ pour tout Locataire en cas de vol du Véhicule par le Locataire ou en cas de conducteur non-déclaré, ou une Franchise de 3.000€ par dommage dans le cas où le Locataire garde le Véhicule en dehors de la période de Location sans avoir validé une demande de prolongation en ligne.

Pour les Véhicules immatriculés au Royaume-Uni, le Locataire autorise expressément Getaround à prélever les sommes suivantes au titre de la Franchise d'assurance (pour les Locataires âgés entre 21 et 24 ans, il convient d'ajouter un montant de 500 £ aux montants ci-dessous) :

Catégories	Eco	Confort	Premium
Dommage au Véhicule	900 £	1.100 £	1.700 £
Incendie	900 £	1.100 £	1.700 £
Vol	900 £	1.100 £	1.700 £
Vol avec incapacité à rendre les clés	3 000 £	3 000 £	3 000 £

Le Loueur peut demander à Getaround de recouvrer auprès du Locataire le montant du dommage causé à concurrence de la valeur de la Franchise, uniquement si :

- Pour les Véhicules non équipés de la technologie Connect immatriculés en France, Belgique, Royaume-Uni et Espagne, il a bien vérifié que la carte bancaire utilisée pour le paiement sur le Site appartient effectivement au Locataire, et est à son nom et prénom. Getaround n'effectue pas cette vérification en amont de la Location ;
- Pour les Véhicules non équipés de la technologie Connect (sauf en Norvège), il a bien vérifié la validation des présentes CGU par le Locataire, par rapport à son âge et à la date d'obtention de son permis de conduire
- Il n'a pas causé par ailleurs une déchéance d'Assurance
- Il a bien respecté les présentes CGU.

Sous réserve que le dommage soit déclaré dans les délais mentionnés à l'article 9.4 et accepté par Getaround, le Loueur doit fournir les documents nécessaires (justificatif, devis et factures de réparation) jusqu'à 2 mois après la fin de la Location. Au-delà de 2 mois, Getaround ne pourra recouvrer tout ou partie de la Franchise auprès du Locataire. Le

Loueur devra alors de lui-même recouvrer (en tout ou en partie) la Franchise auprès du Locataire.

Les prestations fournies par Getaround se limitent exclusivement à :

- Former une demande d'autorisation sur le moyen de paiement du Locataire à hauteur du montant de la Franchise ;
- Le cas échéant, recouvrer le montant de la Franchise à la demande du Loueur via le moyen de paiement utilisé par le Locataire.

Getaround gardera sur un compte tiers le montant de la Franchise, en attendant de la part du Loueur un justificatif permettant le transfert vers le compte de ce dernier. Les documents justificatifs possibles acceptés sont les suivants :

- une facture (après un devis que Getaround a validé au préalable), ou un rapport établi par un expert agréé ;
- un papier d'indemnisation VRADE transmis par l'Assureur ;
- un courrier ou mail d'accord explicite de la part du Locataire ;
- en cas de vol de Véhicule, un justificatif d'indemnisation par l'Assureur.

En utilisant la Plateforme, les Utilisateurs reconnaissent et acceptent que :

- Le Locataire prend un engagement ferme et irrévocable de payer le montant de la Franchise applicable pour chaque dommage causé au Véhicule durant la Location, due à compter de la déclaration de dommage du Loueur, sans pouvoir lui opposer aucune contestation ni exception tirée du Contrat de Location ;
- Si le Locataire entend contester le paiement de la Franchise, il lui appartiendra, après le paiement, de se retourner contre le Loueur ;
- Le paiement du Loueur se réalise par l'intermédiaire de Getaround, si le solde du compte du Locataire le permet.

10.2 Réduction de Franchise

Le Locataire peut réduire le montant de la Franchise via la souscription à une option de réduction de Franchise : Plus et Premium (sauf au Royaume-Uni, où l'option de réduction de Franchise Premium n'est pas disponible). Ces options peuvent être ajoutées au moment du paiement ou à tout moment avant le début de la première demi-journée de Location depuis Mon Compte > Mes Locations > Location concernée.

L'option de réduction de Franchise est remboursable dans les quatorze (14) jours suivant sa souscription par le Locataire.

Dans certains cas, en fonction de certains critères définissant le niveau de risque associé avec la Location souhaité (tel que l'âge du Locataire, son historique de Location sur la Plateforme ou la catégorie du Véhicule), la réduction de Franchise ne sera pas disponible et seul la Franchise standard s'appliquera sans la possibilité de la réduire. De même, le Locataire ne peut pas souscrire une option de réduction de Franchise au Royaume Uni, Espagne et Autriche si le Véhicule est couvert par une assurance externe et non par le contrat d'Assurance. Le Locataire peut vérifier si le Véhicule est couvert par le contrat d'Assurance grâce au logo de l'Assurance affiché dans l'annonce du Véhicule.

Les options de réduction de Franchise ne couvrent qu'un seul sinistre par Location, sauf en Norvège où les options de réduction de Franchise s'appliquent sur tous les dommages durant la Location. Pour les autres pays, si deux sinistres se produisent pendant la même période de Location, l'option de réduction de Franchise couvrira le sinistre dont les frais de réparation sont les plus élevés et le second sinistre sera couvert par le montant total de la

Franchise (sans aucune réduction). Enfin, les options de réduction de Franchise ne couvrent pas les vols de Véhicule (sauf en Norvège où il est couvert).

Dans tous les pays, si le Locataire fait deux Locations consécutives avec le même Véhicule ou deux Locations avec le même Véhicule au cours d'un mois, l'une avec une réduction de Franchise et l'autre sans, et si le dommage survient au cours d'une de ces Locations, aucune réduction de Franchise ne pourra s'appliquer.

Pour consulter les modalités des options de réduction de Franchise cliquez [ici](#).

11. Gestion de paiement et pré-autorisation

11.1 Autorisation de paiement

Tout d'abord, le Locataire déclare qu'il autorise Getaround à collecter toutes sommes dues au Loueur à l'issue de la Location (tels que, et non exclusivement, le prix de la Location, le dépôt de garantie, la compensation, les frais de gestion, les pénalités ...) au nom et pour le compte du Loueur. Dans tous les cas, Getaround n'assume plus son rôle de tiers de paiement, pour des problèmes qui auraient été signalés à Getaround par le Loueur plus d'un mois après la fin de la Location (à l'exception des contraventions dont le Loueur ne pouvait légitimement pas avoir connaissance).

Getaround utilise les prestataires de services de paiement (Stripe sauf pour l'Allemagne et l'Autriche ; Stripe et PayPal pour l'Allemagne et l'Autriche) pour encaisser les sommes collectées via la Plateforme (par exemple, le prix de la Location, l'ajustement du kilométrage en fin de Location, la compensation liée au niveau d'essence ou toute autre compensation qu'un Utilisateur pourrait devoir à un autre par le Contrat de Location).

Toute création d'un compte Loueur sur la Plateforme entraîne la création automatique d'un compte de paiement sur le service Stripe Connect de Stripe (pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter ce [lien](#), et ce afin de permettre à Getaround de procéder au paiement des sommes dues au Loueur après déduction de toute somme due, par exemple, au titre de l'abonnement au Boîtier Connect, de l'ajustement de carburant ou en cas de débits indus ou excessifs à l'égard du Locataire) .

Toute somme réglée sur la Plateforme, par un moyen de paiement autre que PayPal, est transférée à et conservée par Stripe. Dès qu'une somme est due à un Utilisateur (fin de Location, annulation...), Getaround émet un ordre de virement à Stripe pour que ce dernier puisse transférer la somme due directement vers les données bancaires indiquées par l'Utilisateur dans son espace-membre.

Toute somme réglée sur la Plateforme via PayPal est conservée sur un compte bancaire dédié. Dès que cette somme est due à un Utilisateur (fin de Location, annulation...), une demande de virement est émise depuis ce compte bancaire vers les données bancaires indiquées par l'Utilisateur dans son Compte.

En raison de ce partenariat avec Stripe, Getaround peut être amenée à mettre en œuvre les Obligations de Vigilance et procéder à la vérification de l'identité des Utilisateurs. Les sommes dues ne pourront pas être réglées au Loueur s'il refuse de fournir les informations ou documents requis (pièce d'identité valide et/ou justificatif de domicile de moins de 3 mois)

Les règlements d'amendes ou intervenant en exécution d'une décision de justice suite à un différend entre deux Utilisateurs ne pourront transiter par l'intermédiaire de Stripe.

11.2 Pré-autorisation

Les Locataires conviennent que Getaround, par l'intermédiaire de son partenaire de gestion de paiement Stripe, procédera à une pré-autorisation sur le compte bancaire du Locataire via sa carte de crédit.

Une pré-autorisation est une réserve temporaire de fonds sur une carte de crédit. Ces fonds ne sont pas débités du compte bancaire. Toutefois, elle peut apparaître sur le relevé bancaire du Locataire selon la politique de la banque.

Le pré-autorisation s'effectue au moment de la Réservation du Véhicule pour un montant n'excédant pas celui de la Franchise. Le montant de la pré-autorisation peut être augmenté par Getaround en cas de dommage causé à un Véhicule au cours d'une précédente Location effectuée par un Locataire. À la fin de la Location, le montant total dû par le Locataire (y compris, le cas échéant, les frais additionnels en cas de restitution tardive, de kilomètres supplémentaires, etc.) est débité de son compte bancaire. Si ce montant est inférieur au montant de la pré-autorisation, le solde restant de la pré-autorisation est reversé le cinquième jour suivant la fin de la location (en cas de dommages pendant la location ou de frais et / ou de compensations dus par le Locataire, le montant est libéré après 30 jours).

11.3 Frais de gestion de retard de paiement

Tout paiement est dû aussitôt qu'une demande de paiement est adressée par Getaround. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une majoration (taxes comprises) des sommes dues par périodes de 15 jours à compter du premier jour de retard, après notification écrite par Getaround. Cette majoration est égale à 3 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur au jour de la facturation, sauf motif légitime fourni par le Locataire.

Par ailleurs, lorsque l'Utilisateur est un professionnel, une indemnité s'élevant à 40 €/40 £/400 kr est due afin de couvrir les frais de recouvrement liés à un quelconque retard de paiement.

12. Conditions financières : le Gain du Loueur, Forfait Kilométrique, ajustements et pénalités

Le prix total de la Location (« Prix de Location ») payé par le Locataire, toute option de réduction de Franchise exclue, inclut :

- Le montant payé au Loueur (le « Gain du Loueur ») ;
- La prime d'assurance (détaillée à l'Article 8 ci-dessus) ;
- La prime d'Assistance Routière (détaillée à l'Article 9 ci-dessus) ; et
- Les Frais de service payés par le Locataire à Getaround (les « Frais de Service du Locataire »), détaillés ci-après ;
- Le Forfait Kilométrique Standard, détaillé ci-après.

Le Prix de Location dépend de plusieurs facteurs tels que la durée de la Location et le coût de l'Assurance (qui dépend notamment de la catégorie du Véhicule). Des frais additionnels sont facturés aux Locataires qui sont âgés de moins de 26 ans au Royaume-Uni et moins de 25 ans dans les autres pays.

Le Gain du Loueur comprend :

- La somme réglée par le Locataire au Loueur dont sont déduits les Frais de Service du Loueur (détaillés ci-après);
- et la prime d'assurance spécifique à la Location dans le cas où le Loueur aurait souscrit à l'assurance Getaround Entrepreneur ou utiliserait sa propre assurance.

12.1 Principes régissant le Gain du Loueur

Les Loueurs définissent via leur Compte le montant de référence du Gain du Loueur (le "Gain de Référence du Loueur"), qui est l'indemnité minimale qu'ils souhaitent recevoir pour une Location à la journée donnée.

Le Gain de Référence du Loueur pour un jour ne peut être inférieur au seuil fixé par Getaround (sauf après application d'une remise sur la durée de la Location détaillés ci-après) afin de couvrir les frais de gestion minimum de Getaround pour organiser et assister les Utilisateurs avec les Locations.

Getaround propose aux Loueurs un Gain de Référence du Loueur leur permettant d'optimiser leur revenu dépendant notamment de la demande et de l'offre et des caractéristiques du Véhicule. Les Loueurs restent libres de ne pas suivre les recommandations de Getaround et de définir un Gain de Référence du Loueur différent.

Les Loueurs peuvent proposer des Locations à l'heure et à la journée jusqu'à 30 jours. Ils restent libres de ne pas proposer des Locations à l'heure et de n'avoir que des Locations à la journée, en choisissant de ne pas souscrire à l'option de Location à l'heure proposée par Getaround à tout moment. Les prix de la Location à l'heure et à la journée sont calculés de la manière suivante:

- **Location à l'heure:** une fraction du Gain de Référence du Loueur fixé par le Loueur pour le jour concerné s'appliquera pour les Locations d'une heure jusqu'à 8 heures;
- **Location à la journée:** le Gain de Référence du Loueur fixé par le Loueur pour le jour concerné s'appliquera pour les Locations de plus de 8 heures et les prix variables mentionnés ci-après peuvent s'appliquer.

Les Loueurs définissent le Gain de Référence du Loueur en fonction de la période/jour (dépendant du niveau de la demande).

Getaround propose des remises sur la durée de la Location qui s'appliquent sur le Gain de Référence du Loueur et les Loueurs peuvent ajuster ces remises pour 2 jours, 7 jours et 30 jours (en modulant le montant de la remise proposée par Getaround), sauf pour le Royaume-Uni où le montant de la remise ne peut être modulé par les Loueurs.

Getaround propose également aux Loueurs une fonctionnalité appelée "Prix Intelligents" pour optimiser leur revenue. Avec cette fonctionnalité, les Loueurs définissent le Gain de Référence du Loueur et mandate Getaround pour:

- optimiser le Gain de Référence du Loueur en le faisant varier en fonction du jour, des saisons, des vacances et/ou des événements;
- et définir les montants de la remise appliquée au Gain de Référence du Loueur en fonction de la durée de la Location.

Que ce soit avec la fixation des prix standard ou avec la fonctionnalité Prix Intelligents:

- la remise sur la durée de Location est comprise dans une fourchette définie par Getaround et détaillée [ici](#);
- le Loueur peut moduler le Gain du Loueur directement depuis son calendrier sous réserve qu'il ne soit pas inférieur aux seuils fixés par Getaround (sauf après l'application de la remise sur la durée de Location détaillée ci-dessus).

Les Loueurs sont libres de choisir la fonctionnalité qu'ils préfèrent et de modifier leur choix à tout moment via leur Compte.

12.2 Forfait Kilométrique

Le Prix de Location inclut un nombre défini de kilomètres que le Locataire peut parcourir durant la Location sans payer de frais supplémentaires (le "Forfait Kilométrique Standard"):

- Pour une heure de Location : 40 kilomètres (24 miles au Royaume Uni);
- À partir de deux heures de Location jusqu'à un jour de Location : 60 kilomètres (36 miles au Royaume Uni) pour deux heures de Location puis 20 kilomètres (12 miles) par heure supplémentaire, jusqu'à 200 kilomètres (120 miles au Royaume-Uni) pour une Location d'une journée ;
- À partir d'un jour jusqu'à 5 jours de Location : 200 kilomètres (120 miles au Royaume-Uni) par jour jusqu'à 1.000 kilomètres (600 miles au Royaume Uni) pour 5 jours de Location ;
- À partir de 6 jours jusqu'à 30 jours de Location : 100 kilomètres (60 miles au Royaume Uni) par jour jusqu'à 2.000 kilomètres (1.200 miles au Royaume-Uni).

A la réservation, le Locataire peut augmenter le Forfait Kilométrique Standard en achetant un ou plusieurs Forfait(s) Kilométrique(s) Additionnel(s). Un Forfait Kilométrique Additionnel correspond à un nombre de kilomètres/miles prédéterminé et fixe (son nombre ne peut être modifié, par exemple un Forfait Kilométrique Additionnel peut être fixé à 20 ou 50 kilomètres/miles). Le kilométrage/les miles inclus dans le Forfait Kilométrique Additionnel sont pré-déterminé à un prix par kilométrique/mile qui dépend de la catégorie et de l'âge du Véhicule. Le Forfait Kilométrique Additionnel proposé par Getaround varie en fonction de la durée de la Location.

Une partie du Forfait Kilométrique Additionnel est transférée au Loueur.

- Prix du Forfait Kilométrique Additionnel facturé au Locataire (par kilomètre/mile):
 - a) Pour tous les Véhicules à l'exception des camping-cars, minibus et Véhicules utilitaires

	France	Autriche	Allemagne	Belgique	Espagne	Royaume Uni	Norvège
Catégorie "Eco"	0,16€	0,16€	0,16€	0,16€	0,13€	0,19£	3.00 kr
Catégorie "Confort"	0,19€	0,19€	0,19€	0,19€	0,15€	0,21£	3.50 kr
Catégorie "Premium"	0,25€	0,25€	0,25€	0,25€	0,20€	0,32£	4.50 kr

- b) Pour les camping-cars, minibus et Véhicules utilitaires dans tous les pays, sauf au Royaume-Uni où ces Véhicules ne sont pas acceptés

	France	Autriche	Allemagne	Belgique	Espagne	Norvège
Catégorie "Eco"	0,22€	0,22€	0,22€	0,22€	0,18€	4 kr
Catégorie "Confort"	0,24€	0,24€	0,24€	0,24€	0,20€	4,50 kr
Catégorie "Premium"	0,27€	0,27€	0,27€	0,27€	0,22€	5 kr

- Part du Forfait Kilométrique Additionnel versée au Loueur pour chaque kilomètre/mile effectivement parcouru :

- Pour tous les Véhicules à l'exception des camping-cars, minibus et Véhicules utilitaires

	France	Autriche	Allemagne	Belgique	Espagne	Royaume Uni	Norvège
Catégorie "Eco"	0,13€	0,13€	0,13€	0,13€	0,11€	0,16£	2,55 kr
Catégorie "Confort"	0,16€	0,16€	0,16€	0,16€	0,13€	0,17£	2,98 kr
Catégorie "Premium"	0,21€	0,21€	0,21€	0,21€	0,17€	0,27£	3,75 kr

- Pour les camping-cars, minibus et Véhicules utilitaires dans tous les pays, sauf au Royaume-Uni où ces Véhicules ne sont pas acceptés

	France	Autriche	Allemagne	Belgique	Espagne	Norvège
Catégorie "Eco"	0,19€	0,19€	0,19€	0,19€	0,16€	3,40 kr
Catégorie "Confort"	0,21€	0,21€	0,21€	0,21€	0,17€	3,84 kr
Catégorie "Premium"	0,23€	0,23€	0,23€	0,23€	0,19€	4,17 kr

12.3 Frais de Service perçus par Getaround

- Les Frais de Service du Locataire

Les Frais de Service du Locataire s'appliquent à chaque Location et sont payés à Getaround. Le montant varie en fonction de différents critères et notamment : si le Véhicule est équipé de la technologie Getaround Connect ou non, la durée de la

Location, combien de temps en avance le Véhicule a été réservé, si la Location a été étendue ou non (en sachant que les frais d'extension s'appliqueront en cas de prolongation de Location et de retour tardif), le Gain du Loueur et le pays dans lequel la Location a lieu. Les Locataires peuvent obtenir le montant précis des Frais de Service du Locataire en cliquant sur la case information à côté du Prix de la Location avant de louer le Véhicule concerné.

- Les Frais de Service du Loueur

Les Frais de Service du Loueur sont appliqués sur chaque Location et sont déduits du Gain du Loueur. Les Frais de Service appliqués à chaque Location sont indiqués dans la section "Prix" de la page du Véhicule concerné sur le Compte du Loueur.

12.4 Versement du Gain du Loueur (ajustements et compensations potentiels inclus)

Getaround collecte le Prix de Location dès que la réservation est effectuée et lorsque la Location est validée entre le Loueur et le Locataire, et collecte tout ajustement et toute compensation potentiels prévus aux Articles 10 et 11 à la fin de la Location.

Getaround reverse le Gain du Loueur, ajustements et compensations inclus, après déduction de toute somme due par le Loueur (par exemple : l'abonnement au Boîtier Connect, l'ajustement du carburant ou en cas de frais indus ou excessifs à la charge du Locataire) dans un délai de 6 jours ouvrés suivant la fin de la Location.

Getaround peut suspendre le versement au Loueur en cas de contrôles supplémentaires à effectuer ou de réclamation du Locataire.

Dans ce cas, Getaround versera l'argent au Loueur (c'est-à-dire le Gain du Loueur et les ajustements et compensations potentiels) :

- dès lors qu'un accord sera conclu entre le Loueur et le Locataire et que le Loueur et le Locataire seront en mesure de justifier à Getaround la conclusion de cet accord, ou ;
- dès lors qu'une autorité judiciaire aura rendu une décision exécutoire ordonnant le paiement au Loueur de tout ou partie de la Location ou au Locataire la restitution de tout ou partie de cette somme.

12.5 Ajustements à la fin de la Location

Les ajustements à la fin de la Location seront appliqués via la Plateforme uniquement si les étapes des états des lieux au début et à la fin de la Location ont été correctement réalisées en conformité avec les CGU.

Certains ajustements peuvent être effectués automatiquement ou manuellement par Getaround. Dans tous les cas, le Locataire et/ou le Loueur ont la possibilité de contester l'ajustement appliqué en fournissant à Getaround la preuve que cet ajustement n'était pas justifié.

a) Kilométrage

À la fin de la Location, le Loueur et le Locataire vérifient le kilométrage parcouru. Pour les Véhicules équipés de la technologie Connect, le kilométrage parcouru est collecté automatiquement grâce au Boîtier Connect.

Si le nombre de kilomètres/miles effectués dépasse le nombre total du Forfait Kilométrique (i.e. la somme du Forfait Kilométrique Standard et du Forfait Kilométrique Additionnel), des frais kilométriques additionnels seront facturés au Locataire en fonction d'un prix par kilomètre/mile supplémentaire fixé par Getaround.

Une partie de ces frais kilométriques est reversée au Loueur. La compensation par kilomètre supplémentaire (mile au Royaume-Uni) dépend de la catégorie et de l'âge du Véhicule loué. Elle est définie comme telle :

- Frais kilométriques totaux facturés au Locataire :
 - a) Pour tous les Véhicules à l'exception des camping-cars, minibus et Véhicules utilitaires

	France	Autriche	Allemagne	Belgique	Espagne	Royaume-Uni	Norvège
Catégorie "Eco"	0,32€	0,32€	0,32€	0,32€	0,26€	0,38£	4,50 kr
Catégorie « Confort »	0,38€	0,38€	0,38€	0,38€	0,30€	0,42£	5,25 kr
Catégorie « Premium »	0,50€	0,50€	0,50€	0,50€	0,40€	0,64£	6,75 kr

- b) Pour les camping-cars, minibus et Véhicules utilitaires dans tous les pays, sauf au Royaume-Uni où ces Véhicules ne sont pas acceptés

	France	Autriche	Allemagne	Belgique	Espagne	Norvège
Catégorie "Eco"	0,44€	0,44€	0,44€	0,44€	0,36€	6,20 kr
Catégorie « Confort »	0,48€	0,48€	0,48€	0,48€	0,40€	6,70 kr
Catégorie « Premium »	0,54€	0,54€	0,54€	0,54€	0,44€	7,30 kr

- Part des frais kilométriques reversée au Loueur :
 - a) Pour tous les Véhicules à l'exception des camping-cars, minibus et Véhicules utilitaires

	France	Autriche	Allemagne	Belgique	Espagne	Royaume-Uni	Norvège
Catégorie "Eco"	0,13€	0,13€	0,13€	0,13€	0,11€	0,16£	2,55 kr
Catégorie « Confort »	0,16€	0,16€	0,16€	0,16€	0,13€	0,17£	2,98 kr
Catégorie « Premium »	0,21€	0,21€	0,21€	0,21€	0,17€	0,27£	3,75 kr

- b) Pour les camping-cars, minibus et Véhicules utilitaires dans tous les pays, sauf au Royaume-Uni où ces Véhicules ne sont pas acceptés

	France	Autriche	Allemagne	Belgique	Espagne	Norvège
Catégorie "Eco"	0,19€	0,19€	0,19€	0,19€	0,16€	3,40 kr
Catégorie « Confort »	0,21€	0,21€	0,21€	0,21€	0,17€	3,84 kr
Catégorie « Premium »	0,23€	0,23€	0,23€	0,23€	0,19€	4,17 kr

Dans le cas où le Loueur et le Locataire ont vérifié le kilométrage parcouru, le Loueur dispose de 48 heures après la fin de la Location pour demander cette compensation à Getaround. Pour les Locations Connect, la compensation s'appliquera automatiquement.

b) Carburant et recharge en cours de Location

Le Loueur peut laisser dans le Véhicule un badge/carte qui sera utilisé par le Locataire pendant la durée de la location pour recharger le Véhicule. Dans ce cas, le Locataire supportera le coût de la recharge réalisée avec le badge/carte du Loueur au cours de sa Location. Le Loueur a un délai de soixante (60) jours après la fin de la Location pour demander à Getaround d'obtenir du Locataire le remboursement des frais de recharge en fournissant la facture correspondante. Getaround vérifiera la facture et facturera ensuite au Locataire des frais de recharge correspondants.

À la fin de la Location, le Loueur et le Locataire vérifient le niveau d'essence. Pour les Véhicules équipés de la technologie Connect, le niveau de carburant est collecté automatiquement grâce au Boîtier Connect (sauf pour certaines Locations Connect où le Locataire est informé via l'Application qu'il n'y a pas de relevé automatique du carburant: dans cette situation, le Locataire doit prendre en photo le niveau de carburant du Véhicule en début de Location).

Si le niveau de carburant à la fin de la Location diffère par rapport à celui qui a été collecté pendant la vérification, Getaround procédera à un ajustement en appliquant un paiement supplémentaire au Locataire qui sera versé au Loueur ou par l'application d'un paiement supplémentaire facturé au Loueur et qui sera versé au Locataire pour le carburant qu'il a rajouté dans le Véhicule. Les prix indiqués sur la page suivante seront appliqués : <https://fr.getaround.com/fuel-prices>.

Dans cette situation, l'Utilisateur, souhaitant réclamer un tel ajustement, a 48 heures après que la Location soit terminée pour demander à Getaround cette compensation. Pour les Locations Connect avec un relevé de carburant automatique, cette compensation s'appliquera automatiquement.

Si le Véhicule restitué contient moins de carburant qu'au début de la Location, et en plus du prix du carburant mentionné ci-dessus, Getaround facturera au Locataire les frais suivants, et versera au Loueur la compensation suivante au titre du carburant qu'il a dû rajouter dans le Véhicule :

	Montant total facturé au Locataire	Compensation reversée au Loueur
Frais pour carburant manquant/insuffisant	0,60 £ par litre manquant au Royaume-Uni / 0,60 € par litre manquant en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 6 kr par litre manquant en Norvège	0,40 £ par litre manquant au Royaume-Uni / 0,40 € par litre manquant en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 4 kr par litre manquant en Norvège

Dans le cas où le Loueur et/ou le Locataire ont vérifié le niveau de carburant, le Loueur ou le Locataire dispose de 48 heures après la fin de la Location pour demander cette compensation à Getaround. Pour les Locations Connect avec un relevé automatique de carburant, la compensation s'appliquera automatiquement.

c) Péages

Tous les coûts associés à l'utilisation de routes payantes pendant la Location seront à la charge du Locataire. Le Loueur peut demander à Getaround de facturer le Locataire pour les coûts mentionnés ci-dessus en envoyant à Getaround les justificatifs des frais de péage survenus pendant la Location.

12.6 Compensations et frais de gestion prévus par Getaround

Plusieurs types de compensation et de frais peuvent être facturés au Locataire en fonction de son comportement ou selon les événements. Getaround agit en tant d'intermédiaire pour les paiements des indemnités, des compensations et des frais de gestion. Le versement des indemnités au Loueur est soumis au paiement préalable de celles-ci par le Locataire et ne peuvent être effectuées via la Plateforme que si les procédures d'état des lieux ont été correctement effectuées conformément aux CGU.

Le Locataire est informé que les indemnités, Franchises et frais de gestion seront directement prélevés sur les moyens de paiement ayant servi sur Getaround à partir du moment où le Loueur apportera la preuve de la responsabilité du Locataire. Le Locataire autorise le prélèvement de ces indemnités et frais de gestion lorsqu'il accepte les CGU.

Dans tous les cas, le Locataire et/ou le Loueur ont la possibilité de contester l'indemnisation appliquée en fournissant à Getaround la preuve que l'application de l'indemnisation n'était pas justifiée.

Les compensations et frais de gestion prévus dans le cadre des Locations sont les suivants :

a) Compensation pour retard

Dans le cas où le Locataire rendrait le Véhicule plus de 30 minutes en retard par rapport à ce qui était convenu avec le Loueur, il sera responsable des compensation suivantes :

	Montant total facturé au Locataire	Compensation reversée au Loueur
Frais de retard par heure commencée au-delà de l'heure initialement convenue	15 £ au Royaume-Uni / 15 € en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 150 kr en Norvège	10 £ au Royaume-Uni / 10 € en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 100 kr en Norvège

Getaround accorde une tolérance de 30 minutes au-delà l'heure initialement convenue entre le Loueur et le Locataire pour la fin de la Location, et n'applique pas de frais de retard pour cette période.

Au-delà de cette tolérance, les frais de retard s'appliquent à compter de l'heure initialement convenue entre le Loueur et le Locataire pour la fin de la Location, et une heure commencée est une heure facturée : à compter de la première minute au-delà de l'heure de fin de la Location initialement convenue entre le Loueur et le Locataire, les frais de retard seront facturés au Locataire. Les frais de retard s'appliquent jusqu'à un maximum de 24 heures (c'est-à-dire que les frais de retard totaux maximum facturés au Locataire sont de 360 €/£360/3.600 kr et la compensation totale maximale versée au Loueur est de 240 €/£240/2 400 kr). Après cette période, le Loueur déclarera le vol du Véhicule conformément à l'article 9.4.

Les frais de retard sont une pénalité appliquée en plus du prix applicable pour la prolongation de la Location (c'est-à-dire basée sur le Prix de la Location) à la fois pour les frais de retard et les frais de prolongation de la Location.

Ainsi, pour une Location devant se terminer un jour J à 18h, les frais suivants s'appliquent :

- Si le Locataire rend le Véhicule à 18h13 le même jour J, aucun frais de retard ne sera appliqué au Locataire.
- Si le Locataire rend le Véhicule à 22h17 le même jour J, il sera redevable d'une compensation de retard de 5 heures x 15 € (ou 15£ € ou 150 kr) =75 € (ou 75 £ ou 750 kr) (dont 50 € (ou 50£ € ou 500 kr) reversés au Loueur), et 5 heures additionnelles de Location.

En cas de retard de plus d'une (1) journée, **une plainte pour vol devra être déposée par le Loueur auprès des autorités compétentes et signalée immédiatement à Getaround.**

Le Loueur dispose de 48 heures après la fin de la Location pour demander cette compensation pour une Location sans Getaround Connect. Pour une Location avec Getaround Connect, la compensation est appliquée automatiquement, sauf si le Loueur informe Getaround dans les 24 heures de sa décision de ne pas appliquer cette compensation.

b) Compensation pour non-respect du caractère non-fumeur d'un Véhicule

La compensation (reversée au Loueur) pour non-respect du caractère non-fumeur d'un Véhicule est la suivante :

	Montant total facturé au Locataire	Compensation reversée au Loueur
Compensation pour non-respect du caractère non-fumeur d'un Véhicule	30 £ au Royaume-Uni / 30 € en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 500 kr en Norvège	25 £ au Royaume-Uni / 25 € en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 450 kr e Norvège

Le fait qu'on ait fumé dans le Véhicule pendant la Location sera déduit de traces visuelles (cendres ou mégots) ou de l'odeur à l'intérieur du Véhicule, signalées par le Loueur ou par le Locataire suivant. Le Loueur dispose de 48 heures après la fin de la Location pour faire une demande de compensation.

c) Compensation liée à la propreté du Véhicule

Une Compensation (reversée au Loueur) liée à la propreté extérieure et/ou intérieure du Véhicule est applicable si le Véhicule est anormalement sale, comme indiqué à l'Article 6.4 ci-dessus :

	Montant total facturé au Locataire	Compensation reversée au Loueur
Compensation en cas de salissure légère	10 £ au Royaume-Uni / 10 € en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 150 kr en Norvège	10 £ au Royaume-Uni / 10 € en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 150 kr en Norvège
Compensation en cas de salissure moyenne	25 £ au Royaume-Uni / 25 € en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 350 kr en Norvège	20 £ au Royaume-Uni / 20 € en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 300 kr en Norvège
Compensation en cas de salissure forte	70 £ au Royaume-Uni / 70 € en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 800 kr en Norvège	50 £ au Royaume-Uni / 50 € en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 600 kr en Norvège

Le Loueur dispose de 48 heures après la fin de la Location pour faire une demande de compensation et devra fournir des photos des salissures prises durant ces 48 heures.

d) Frais de gestion pour contravention

Une Compensation est applicable en cas de contravention ou en cas de frais de stationnement impayés reçus par le Loueur, qu'elles soient émises par une autorité ou un organisme public, une société privée ou un gestionnaire de parking lorsqu'ils sont commis lors de la période de Location, en plus du montant de la contravention :

	Pour les Véhicules immatriculés au Royaume-Uni	Pour les Véhicules immatriculés en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique	Pour les Véhicules immatriculés en Norvège
Compensation et frais de gestion pour contravention	35 £ (dont 5 £ de frais de gestion pour Getaround)	15 € (dont 4,50 € de frais de gestion pour Getaround)	150 kr (dont 45 kr de frais de gestion pour Getaround)

Tous les frais de mise en fourrière et de récupération éventuels lorsque le Véhicule était sous la responsabilité du Locataire seront à la charge du Locataire.

Les frais de gestion s'appliquent à chaque infraction, contravention ou frais de stationnement impayés déclarés par le Loueur.

Le Loueur doit fournir les documents requis (contravention, frais de stationnement impayés reçue) dans un délai d'un (1) an à compter de la fin de la Location. Getaround ne pourra pas facturer les frais de compensations au Locataire si ces documents sont fournis par le Loueur plus d'un an après. Dans cette situation, le Loueur devra contester la contravention/frais de stationnement impayés directement auprès du gestionnaire de parking/administration/autorité ou un organisme public/société privée et il/elle devra recouvrer la compensation auprès du Locataire lui-même/elle-même.

Contraventions en Espagne à un Locataire dont le permis de conduire n'est pas de nationalité espagnole : en tout état de cause, le montant de la contravention sera à la charge du Locataire (Getaround débite le Locataire pour ensuite rembourser le Loueur).

- En cas de contravention sans retrait de points de permis : c'est au Loueur de régler l'amende auprès des autorités ;
- En cas de contravention avec retrait de points de permis : c'est au Loueur de régler l'amende auprès des autorités, et de leur fournir les informations requises à cet égard. Si le Loueur ne dispose pas de certains documents ou certaines informations concernant le Locataire, il doit contacter Getaround.

e) Frais pour le rapatriement du Véhicule

À la fin de la Location (et sauf en cas d'accident ou de panne du Véhicule), le Véhicule doit être ramené par le Locataire dans un rayon de 400 mètres autour de l'endroit indiqué sur la page de Location de l'Application (c'est-à-dire le lieu où le Locataire a pris possession du Véhicule sauf si une autre adresse de retour a été indiquée dans les instructions de restitution données par le Loueur ou si c'est expressément demandée par le Loueur et acceptée par le Locataire). Dans le cas contraire, les indemnités et les frais suivants s'appliqueront, à condition que le Loueur en fasse la demande par l'intermédiaire de la page contact de Getaround dans les 48 heures suivant la fin de la Location (n.b. la distance est calculée en prenant en compte la distance aérienne et non en prenant en compte la distance par la distance par la route/à pied) :

Distance à partir du lieu convenu	Montant total facturé au Locataire	Compensation reversée au Loueur
-----------------------------------	------------------------------------	---------------------------------

De 400m à 1,99 km (de 400m à 1,99 miles au Royaume-Uni)	35 £ au Royaume-Uni / 35 € en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 350 kr en Norvège	20 £ au Royaume-Uni / 20 € en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 200 kr en Norvège
De 2km à 9,99 km (de 2 miles à 9,99 miles au Royaume-Uni)	90 £ au Royaume-Uni / 90 € en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 900 kr en Norvège	50 £ au Royaume-Uni / 50 € en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 500 kr en Norvège
De 10 km à 19,99 km (de 10 miles à 19,99 miles au Royaume-Uni)	190 £ au Royaume-Uni / 190 € en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 1 900 kr en Norvège	100 £ au Royaume-Uni / 100 € en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 1 000 kr en Norvège
Plus de 20 km (plus de 20 miles au Royaume-Uni)	- £ 260 au Royaume-Uni / 260€ en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 2.600 kr en Norvège - Ou coûts effectifs de rapatriement + 60 £ Royaume-Uni / 60 € en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 600 kr en Norvège le montant le plus élevé étant celui retenu	- £ 200/ 200€ en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 2.000 kr en Norvège - Ou coûts effectifs de rapatriement le montant le plus élevé étant celui retenu

Si le Véhicule est garé sur une place de parking privée pour laquelle le Loueur paye une redevance, le Véhicule doit être rendu par le Locataire exactement au même endroit que celui indiqué sur la page de Location dans l'Application, sauf si le Locataire peut démontrer qu'il était techniquement impossible d'y garer le Véhicule (par exemple, un autre Véhicule était déjà stationné sur la place de parking privée, il était impossible d'entrer dans le parking...) ou si une autre adresse de retour a été indiquée dans les instructions de restitution données par le Loueur ou si c'est expressément demandée par le Loueur et acceptée par le Locataire. Dans le cas contraire, les indemnités et les frais suivants s'appliqueront, à condition que le Loueur en fasse la demande par l'intermédiaire de la page contact de Getaround dans les 48 heures suivant la fin de la Location (n.b. la distance est

calculée en prenant en compte la distance aérienne et non en prenant en compte la distance par la route/à pied) :

Distance à partir de la place de parking privée	Montant total facturé au Locataire	Compensation reversée au Loueur
Stationné dans le bon parking mais non sur la place de parking exacte	35 £ au Royaume-Uni / 35 € en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 350 kr en Norvège	20 £ au Royaume-Uni / 20 € en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 200 kr en Norvège
Stationné en dehors du parking jusqu'à 1,99 km de distance (1,99 miles au Royaume-Uni)	50 £ au Royaume-Uni / 50 € en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 500 kr en Norvège	30 £ au Royaume-Uni / 30 € en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 300 kr en Norvège
De 2km à 9,99 km (de 2 miles à 9,99 miles au Royaume-Uni)	90 £ au Royaume-Uni / 90 € en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 900 kr en Norvège	50 £ au Royaume-Uni / 50 € en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 500 kr en Norvège
10 km à 19,99 km (10 miles à 19,99 miles au Royaume-Uni)	190 £ au Royaume-Uni / 190 € en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 1 900 kr en Norvège	100 £ au Royaume-Uni / 100 € en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 1 000 kr en Norvège
Plus de 20 km (plus de 20 miles au Royaume-Uni)	- £ 260 au Royaume-Uni / 260€ en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 2.600 kr en Norvège - Ou coûts effectifs de rapatriement + 60 £ Royaume-Uni / 60 € en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 600 kr en Norvège le montant le plus élevé étant celui retenu	- £ 200/ 200€ en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique / 2.000 kr en Norvège - Ou coûts effectifs de rapatriement le montant le plus élevé étant celui retenu

f) Frais de gestion de sinistre

Getaround peut appliquer plusieurs types de frais de gestion au Locataire :

- Pour tout sinistre déclaré par le Loueur à Getaround en raison d'un dommage causé au Véhicule (que le Locataire considère injustifié), le Locataire peut être redevable de Frais de gestion de sinistre à Getaround.
- Si le Locataire est reconnu responsable de dommages à des tiers avec un Véhicule loué sur le Site qu'il n'aura pas signalé au Loueur ou à Getaround par un constat amiable, le Locataire est redevable de Frais de gestion du recours d'assurance à Getaround.
- Pour toute panne dans le cadre d'une utilisation normale du Véhicule par le Locataire, le Loueur est redevable de Frais de gestion de panne à Getaround. Ces Frais de gestion de panne sont appliqués au Locataire si celui-ci est reconnu responsable de la panne dans le cadre d'une expertise mandatée par le Loueur. Le Loueur paiera les frais de l'expertise mais si le Locataire est reconnu responsable de la panne, ces frais seront facturés au Locataire afin de rembourser le Loueur.
- En cas de négligence (erreur de niveau de carburant, panne d'essence et perte/casse des clés), le Locataire est redevable de Frais de gestion d'erreur Locataire à Getaround.

	Pour les Véhicules immatriculés au Royaume-Uni	Pour les Véhicules immatriculés en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique	Pour les Véhicules immatriculés en Norvège
Frais de gestion de sinistre	40£	40€ (0€ avec rachat de Franchise Premium)	400kr (0€ avec rachat de Franchise Premium)
Frais de gestion du recours d'assurance	382 £	382 €	3 820 kr
Frais de gestion de panne	90 £	90 €	900 kr
Frais de gestion d'erreur Locataire	200 £	200 €	2 000 kr

g) Frais de gestion, pénalités et compensations propres aux Locations utilisant le service Getaround Connect

Getaround facture des Frais de gestion de sinistre non-déclaré lors d'une location avec Getaround Connect au Locataire si celui-ci ne déclare pas de lui-même un dégât dont il est tenu responsable selon la procédure d'état des lieux.

	Pour les Véhicules immatriculés au Royaume-Uni	Pour les Véhicules immatriculés en France, Allemagne, Espagne, Autriche et Belgique	Pour les Véhicules immatriculés en Norvège

Frais de gestion d'un incident non signalé lors d'une location avec Getaround Connect	90 £	90 €	900 kr
---	------	------	--------

12.7 Pénalités pour non conformités spécifiques

a) Prêt de Codes d'Identification

Si un Utilisateur partage ses Codes d'Identification avec un tiers, que ce soit à titre gratuit ou payant, Getaround appliquera une pénalité de €500/£500/5 000 kr, sans préjudice du droit de Getaround d'exclure l'Utilisateur de la Plateforme et de prendre toutes les mesures juridiques nécessaires contre cet Utilisateur.

b) Absence de conducteur secondaire enregistré

Si le Locataire laisse conduire le Véhicule par un tiers qui n'a pas été enregistré en tant que conducteur secondaire pour la Location, Getaround appliquera une pénalité de €500/£500/5 000 kr, sans préjudice du droit de Getaround d'exclure le Locataire de la Plateforme et de prendre toutes les mesures juridiques nécessaires contre le Locataire et contre le conducteur du Véhicule.

13. Géolocalisation et dashcams

13.1 Géolocalisation avec le Boîtier Getaround Connect

En souscrivant au service Getaround Connect, les Utilisateurs acceptent que la position GPS du Véhicule avant le début de Location soit consultable par Getaround pour localiser le Véhicule, et après la fin de la Location, pour informer les Locataires potentiels et le Loueur du lieu où le Véhicule est stationné.

Getaround peut également géolocaliser le Véhicule pendant une Location en cas de problème empêchant son fonctionnement (ex : dysfonctionnement du Boîtier Getaround Connect, difficultés à ouvrir/fermer le Véhicule) et pour permettre à l'Assistance Routière de localiser le Véhicule.

Getaround traite ces données pour les besoins du fonctionnement de ses Services de base, ce que les Utilisateurs acceptent.

Getaround a mis en place des limitations de son Boîtier Getaround Connect pour protéger les données à caractère privé du Locataire d'un Véhicule. Le Loueur s'engage néanmoins à ne pas utiliser le Boîtier Getaround Connect pour accéder à, stocker ou consulter des données à caractère privée d'un Locataire de son Véhicule.

13.2 Dashcams

Les Loueurs peuvent équiper leurs Véhicules ou inscrire sur la Plateforme un Véhicule nativement équipé d'une caméra de tableau de bord filmant l'avant du Véhicule et potentiellement l'intérieur du Véhicule (ci-après la "Dashcam").

Le but de la Dashcam est d'aider à déterminer plus précisément la responsabilité de chacune des parties en cas de dommage et protéger les Locataires d'être tenus responsables de toute réclamation injustifiée d'un tiers. Il s'agit donc d'un système de sécurité qui se déclenche suite à un événement : l'enregistrement n'est conservé que si un incident se produit (accélération/ freinage/virage brusque, collision ou distraction).

Les enregistrements sont seulement gardés en cas d'incident, et peuvent être partagés à Getaround et notre Assurance par les Loueurs de manière à ce que les réclamations soient efficacement traitées et pour protéger le Locataire contre toute responsabilité en cas de réclamations injustifiées de tiers. Les Loueurs s'engagent à supprimer ces enregistrements sous 30 jours après la fin de la Location concernée et de ne partager aucun de ces enregistrements à des tiers qui ne sont pas qualifiés pour les recevoir (des sanctions pénales peuvent s'appliquer conformément à l'article 226-22 du Code pénal français).

Les Loueurs s'engagent à ne pas utiliser la Dashcam dans un autre but que celui décrit dans le présent article et d'identifier clairement dans leur Annonce que leur Véhicule est équipé d'une Dashcam en cliquant sur l'option "Dashcam" dans la catégorie "options et accessoires" ou en indiquant dans la description de l'Annonce "*ce Véhicule est équipé d'une Dashcam (un système d'alerte vidéo en cas de collision ou de risque de collision)*", pour que le Locataire ait connaissance de cette information avant la Réservation. Si cette information n'est pas suffisamment claire, le Véhicule peut être suspendu temporairement de la Plateforme jusqu'à ce que le Listing soit corrigé.

Les Locataires ne sont en aucun cas autorisés à désactiver ou retirer la Dashcam, et plus généralement à effectuer toute action manuelle sur la Dashcam). Les Locataires seront tenus responsables du coût de remplacement de la Dashcam au cas où de telles actions ou tentatives d'actions auraient lieu.

14. Marquage des Véhicules

Getaround peut proposer aux Loueurs d'apposer des stickers Getaround ou d'autres dispositifs de marquage sur leur Véhicule.

Le marquage du Véhicule est soumis à l'approbation du Loueur mais il appartient à Getaround de choisir le dispositif de marquage et son emplacement sur le Véhicule. De même, la présence d'un dispositif de marquage sur le Véhicule doit être indiquée dans l'Annonce (avec photos du Véhicule à l'appui), impliquant ainsi que la Location du Véhicule vaut acceptation par le Locataire de la présence de ce dispositif sur le Véhicule.

L'installation et le retrait du dispositif de marquage peuvent être effectués par Getaround (ou un sous-traitant mandaté par Getaround) ou par le Loueur lui-même. S'ils sont effectués par Getaround, le Loueur n'aura rien à payer, à condition que ce dernier respecte les rendez-vous pris par Getaround pour l'installation et le retrait. Le Locataire n'est pas autorisé à retirer les dispositifs de marquage.

Dans l'hypothèse où le Loueur annule le rendez-vous d'installation ou de retrait du dispositif de marquage moins de deux (2) jours ouvrés avant la date prévue, Getaround facturera des frais d'annulation de 100 € / 100 £ pour le Royaume-Uni / 1,500 kr pour la Norvège.

Getaround s'efforcera de choisir un prestataire qui propose des dispositifs de marquage de haute qualité, laissant le moins de traces possibles sur le Véhicule après leur retrait.

Néanmoins, Getaround décline toute responsabilité en cas de dommages causés au Véhicule par ces dispositifs de marquage dès lors que ces dommages ne relèvent pas de la qualité de ces dispositifs et/ou des actes de Getaround (ou de ses sous-traitants) au moment de leur installation et/ou retrait, y compris, mais sans s'y limiter, l'exposition du Véhicule à des conditions climatiques plus extrêmes que la normale ou l'utilisation de substances susceptibles d'affecter l'adhésion du dispositif de marquage, et/ou toute peinture du Véhicule qui serait particulièrement fragile et inadaptée à l'installation de ces dispositifs.

De même, si l'installation et le retrait des dispositifs de marquage sont effectués par le Loueur, il en assumera la pleine responsabilité.

Le marquage du Véhicule ne donne pas droit à une compensation au Loueur, sauf accord écrit contraire avec Getaround qui peut accorder des conditions commerciales préférentielles en contrepartie de la présence permanente et adéquate du ou des dispositif(s) de marquage. Si le Loueur bénéficie de ces conditions préférentielles et s'il installe lui-même les dispositifs de marquage, il doit respecter scrupuleusement les instructions d'installation de Getaround et lui envoyer des photos du Véhicule pour prouver la présence permanente et adéquate de ce(s) dispositif(s). Getaround se réserve également le droit de venir vérifier sur place que ce(s) dispositif(s) est/sont bien présent(s) sur le Véhicule. En cas d'absence, de détérioration ou de mauvaise installation du ou des dispositifs de marquage, Getaround pourra mettre un terme aux conditions préférentielles accordées au Loueur.

Si le Loueur retire les dispositifs de marquage sans l'autorisation préalable de Getaround, il perdra le bénéfice des conditions commerciales préférentielles que Getaround aura pu lui accorder.

Si le Locataire retire les dispositifs de marquage, le Loueur s'efforcera de faire remplacer ces dispositifs par Getaround dans les meilleurs délais, faute de quoi Getaround pourra mettre un terme aux conditions commerciales préférentielles éventuellement accordées au Loueur.

15. Impôts et taxes

Les Loueurs sont informés que les revenus qu'ils tirent de la location de leur Véhicule sont susceptibles de faire l'objet d'une imposition ou d'une taxation. Pour les Loueurs professionnels, les revenus doivent être considérés comme des revenus professionnels.

Conformément à la réglementation en vigueur en France, Getaround s'engage à transmettre chaque année aux utilisateurs un document récapitulatif du montant brut des transactions dont elle a connaissance et qu'ils ont perçu au cours de l'année précédente par son intermédiaire.

En général, il appartient aux Loueurs de vérifier leurs obligations fiscales et d'effectuer toutes déclarations requises par l'administration fiscale. Getaround n'est en aucun cas impliquée dans ces démarches et sa responsabilité ne pourra en aucun cas être recherchée de ce chef.

16. Propriété intellectuelle

Getaround est titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux éléments textuels, graphiques, sonores, vidéographiques, logiciels ou de toute autre nature composant le Site/l'Application, notamment la marque Getaround, à l'exception des informations renseignées par les Utilisateurs. Le Site/l'Application constitue une œuvre sur laquelle seule Getaround est titulaire des droits de propriété intellectuelle.

L'Utilisateur s'engage à ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de Getaround. Aucune fonctionnalité du Site ou de l'Application, et notamment les fonctions d'impression, de téléchargement ou d'envoi par e-mail, ne peut être utilisée par l'Utilisateur avec l'objet ou avec l'effet de porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle attachés au Site/à l'Application et aux éléments qui le/la composent.

L'Utilisateur s'engage expressément :

- à n'utiliser rigoureusement le Site qu'à la seule fin de bénéficier des Services ;
- à ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle détenus par Getaround sur son Site et/ou son Application, les éléments qui les composent et ses marques, ni à ceux éventuellement détenus par les tiers sur les éléments qu'ils mettent en ligne sur le Site et/ou l'Application ;
- à ne pas reconstituer, tenter de reconstituer ou aider un tiers à reconstituer, le Site et/ou l'Application ou de l'un quelconque de leurs éléments, en tout ou partie ;
- à préserver la confidentialité de ses Codes d'identification et à prendre toutes les mesures pour qu'aucun tiers, en quelque qualité que ce soit, n'ait accès à ses Codes d'identification et ne puisse accéder irrégulièrement à tout ou partie du Service ;
- à informer immédiatement Getaround de la perte, de l'accès par un tiers ou de la divulgation de ses Codes d'identification.

Le respect par l'Utilisateur des obligations précisées ci-dessus constitue une condition substantielle sans laquelle Getaround n'aurait pas conclu les présentes CGU. En conséquence, Getaround se réserve le droit de suspendre l'accès de l'Utilisateur au Site/à l'Application et aux Services, et à résilier son Compte immédiatement et sans avoir à respecter un quelconque préavis dès lors que l'Utilisateur ne respecte pas tout ou partie des obligations précisées ci-dessus, et ce sans préjudice des dommages et intérêts qui pourraient être dus à Getaround, ni toute autre voie de recours qui pourrait être exercée à l'encontre de l'Utilisateur.

Afin de permettre la fourniture des Services et conformément à la finalité du Site et de l'Application, les Utilisateurs concèdent à Getaround une licence non exclusive d'utilisation des contenus et données qu'ils fournissent dans le cadre de leur utilisation des Services et qui sont nécessaires à l'exécution des Services, c'est-à-dire les informations personnelles qu'ils ont communiquées pour effectuer une Location (Pour tous les Utilisateurs : nom d'utilisateur, photo le cas échéant - Pour les Locataires, année d'obtention du permis de conduire), les notes et commentaires sur les Véhicules et/ou les Utilisateurs après une Location, le contenu des Annonces, les photos des Véhicules associés aux Contrats de Location (ensemble, le « Contenu Membre »).

Pour permettre l'exécution des Services par Getaround, les Utilisateurs autorisent Getaround, pour le monde entier et pour toute la durée de leur relation contractuelle avec Getaround, de la façon suivante :

- à reproduire tout ou partie de leur Contenu Membre sur tout support d'enregistrement numérique, connu ou inconnu à ce jour, et notamment sur tout serveur, disque dur, carte mémoire, ou tout autre support équivalent, en tout format et par tout procédé connu et inconnu à ce jour, dans la mesure nécessaire à toute opération de stockage, sauvegarde, transmission ou téléchargement lié au fonctionnement du Site/de l'Application et à la fourniture des Services ;
- à adapter et traduire ce Contenu Membre (dans le respect de leur droit moral), notamment pour modifier la mise en forme de leur Contenu Membre aux fins de respecter la charte graphique du Site et de l'Application et/ou de le rendre techniquement compatible en vue de sa publication via le Site et l'Application.

17. Responsabilité

17.1 Les Utilisateurs sont informés et acceptent que le Site/l'Application et les Services sont fournis en l'état.

Getaround ne saurait être tenue responsable pour un défaut de fonctionnement du Site, de l'Application ou du Service, tel que notamment un défaut de disponibilité, qui serait imputable au comportement d'un Utilisateur, au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers ou à un cas de force majeure.

L'Utilisateur déclare accepter les caractéristiques et les limites d'un service en ligne et, en particulier, reconnaître :

- qu'il a connaissance des aléas de la fourniture de services en ligne, en particulier au regard des temps de réponse ;
- qu'il lui appartient de prendre toutes mesures nécessaires pour s'assurer que les caractéristiques techniques de son ordinateur et/ou de son réseau informatique, lui permettent l'accès au Site/à l'Application et l'utilisation du Service ;
- qu'il est responsable de ses actions et omissions sur Internet ;
- qu'il appartient à l'Utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels de la contamination par d'éventuels virus circulant sur l'Internet ou contractés par tout autre moyen électronique.

17.2 Getaround ne garantit en aucun cas la solvabilité des Utilisateurs, y compris des Locataires, même en cas d'utilisation du service de pré-autorisation. Chaque Utilisateur doit vérifier, au moment de la prise du Véhicule l'identité de son interlocuteur (Loueur ou Locataire, respectivement), les documents relatifs au Véhicule proposé par le Loueur et le permis de conduire du Locataire.

L'Utilisateur reconnaît et accepte que Getaround n'est pas dans l'obligation de procéder à une vérification d'antécédents de ses Utilisateurs. Getaround se réserve le droit de vérifier de tels antécédents, à sa seule discrétion, dans la mesure autorisée par la loi applicable, et si nous avons suffisamment d'informations pour identifier un Utilisateur.

Getaround choisit d'effectuer ces vérifications pour offrir les meilleures conditions de service possibles.

Getaround ne saurait en outre être tenu responsable pour avoir retiré ou avoir rendu impossible l'accès à un contenu publié par un Utilisateur et présentant de manière manifeste un caractère illicite.

En tant que plateforme numérique, le rôle de Getaround se limite exclusivement à la mise en relation des Loueurs et des Locataires. Getaround n'est pas partie aux Locations, n'intervient à aucun moment dans le cadre du Site ou du Service en qualité de loueur de Véhicules et est un tiers à la relation contractuelle formée entre les Utilisateurs pour chaque Location. En conséquence, Getaround ne saurait être tenu pour responsable de tout dommage subi ou causé par le Locataire ou le Loueur au moyen d'un Véhicule loué via le Site. Getaround ne garantit aucun revenu de Location quel qu'il soit.

Par ailleurs, la responsabilité de Getaround ne saurait être engagée en cas de non-respect des réglementations locales par un Utilisateur, telles que les règles liées au tourisme, à la Location et telle que la loi autrichienne dite Gewerbeordnung 1994.

17.3 Plus généralement, Getaround ne saurait être tenu pour responsable de tout dommage indirect ou accessoire causé par les Utilisateurs dans l'exécution des présentes CGU.

18. Disponibilités du Site et des Services

Le Site et les Services sont accessibles 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure, survenance d'un événement hors du contrôle ou de la volonté de Getaround, et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance et de mise à jour

nécessaires au bon fonctionnement du Site et à la fourniture du Service (ci-après « Opération de Maintenance »).

L'Utilisateur est informé que le Site et le Service peuvent être suspendus pour réaliser les Opérations de Maintenance. À cet égard, Getaround s'engage à informer les Utilisateurs, dans les meilleurs délais et au minimum 24h à l'avance, de la survenance d'une Opération de Maintenance.

Dans l'hypothèse où un dysfonctionnement ou une anomalie entraverait le bon fonctionnement du Site ou la fourniture du Service, Getaround s'engage à procéder aux opérations nécessaires au rétablissement du Site et/ou du Service dans les meilleurs délais.

Une assistance à l'utilisation du Site et des Services est accessible aux Utilisateurs sur le Site ou l'Application dans « Mon Compte > Mes Locations > Nous contacter ». Tout problème lié à l'accès à Internet ou au matériel informatique de l'Utilisateur n'est pas couvert par cette assistance.

19. Droit de rétractation

Conformément à l'Article 16 (l) de la directive européenne 2011/83/UE relative aux droits des consommateurs et de ses implémentations locales respectives, les Utilisateurs ne disposent pas du droit de rétractation prévu pour les contrats à distance et les contrats hors établissement, à l'exception de l'option de réduction de Franchise tel qu'indiqué à l'article 10.2 ci-dessus.

20. Données à caractère personnel

Getaround est responsable du traitement de vos Données à caractère personnel qui sont collectées lors de votre utilisation de nos Services et de notre Site. Cela signifie que Getaround est notamment responsable de leur collecte, de leur sécurité et de leur utilisation pour les finalités que Getaround détaille dans sa [Politique de Confidentialité](#) en conformité avec les règles de protection des données. Au moment de votre inscription en tant qu'Utilisateur, vous consentez à ce traitement et vous garantissez l'exactitude de toutes les données que vous nous fournissez.

21. Exclusion de l'Utilisateur pour non-respect des Services

L'Utilisateur bénéficie du Service sous réserve de respecter les CGU, ainsi que toutes dispositions législatives ou réglementaires applicables.

Getaround peut à tout moment et de plein droit retirer l'accès au Service dans l'hypothèse où l'Utilisateur ne respecte pas les obligations mises à sa charge. Getaround peut suspendre l'accès à tout ou partie du Service, de plein droit et sans préavis, dès que Getaround découvre le manquement de l'Utilisateur à ses obligations, de violation par l'Utilisateur des droits qui lui sont concédés au titre des CGU ou en cas d'intrusion ou d'atteinte à l'intégrité du Site.

Toute violation de l'une quelconque des dispositions des CGU ainsi que toute fraude constatée ou tentative de fraude (exemple: usurpation d'identité, détournement de carte bancaire, impayés, vol de véhicule, accidents ou dommages répétés ou volontaires, etc.)

et/ou mauvais comportement (tels que le harcèlement, les propos menaçants ou offensants contre Getaround et / ou ses employés) pourra donner lieu à l'inscription du profil de l'Utilisateur sur notre liste d'exclusion, sans préjudice du droit de Getaround de prendre toutes les mesures juridiques nécessaires contre cet Utilisateur. Les Utilisateurs inscrits sur la liste d'exclusion ne pourront plus louer un Véhicule ou poster une Annonce de Location sur le Site/l'Application. Les conditions relatives au traitement des données à caractère personnel figurant sur la liste d'exclusion sont mentionnées dans notre Politique de Confidentialité.

Les Utilisateurs peuvent à tout moment et sans motif renoncer au Service en clôturant leur compte Utilisateur.

22. Modification des CGU

Getaround fait évoluer les caractéristiques et les fonctionnalités du Site, de l'Application et des Services pour assurer leur fonctionnement et leur qualité.

Getaround pourra apporter unilatéralement des modifications aux CGU, notamment pour se conformer à tous changements dans les Services Getaround ou aux évolutions légales, jurisprudentielles, rédactionnelles et/ou techniques. En cas de modification des CGU, Getaround adresse aux Utilisateurs une notification avant leur entrée en vigueur. Les Utilisateurs peuvent émettre une objection à la nouvelle version des CGU dans les 30 jours suivant la réception de la notification. Au terme de cette période, les modifications seront reconnues comme ayant été acceptées. Le refus des modifications par l'Utilisateur résilie le contrat entre cet Utilisateur et Getaround, de sorte qu'il devra immédiatement arrêter d'utiliser le Site, l'Application et les Services.

Les stipulations des CGU applicables à la réservation de chaque Location sur la Plateforme sont consultables en ligne au moment de l'acceptation de la Location par le Loueur (expressément ou automatiquement si l'option Instant Booking est activée).

Il est rappelé aux Utilisateurs qu'il leur appartient de consulter la dernière version des CGU accessible sur chaque page de la Plateforme avant d'effectuer une nouvelle Location.

23. Dispositions diverses

Les Parties sont indépendantes. Aucune des Parties ne peut prendre d'engagement au nom et pour le compte de l'autre Partie. Chaque Partie agit en son nom propre et pour son compte. Aucune des stipulations des CGU ne pourra être interprétée comme créant entre les Parties une société, un mandat, une relation d'agent ou d'employé à employeur.

Les CGU, y inclus les droits et obligations qui y sont stipulées, ne peuvent en aucun cas être cédées par l'Utilisateur à un tiers.

Si une clause des CGU se révélait nulle ou abusive, le contrat resterait applicable dans toutes ses dispositions autres que celles jugées nulles ou abusives s'il peut subsister sans ces clauses.

Le fait pour une Partie de ne pas se prévaloir d'un engagement ou d'une obligation de l'autre Partie ne saurait être interprété pour l'avenir comme une renonciation à l'engagement ou à l'obligation en cause.

Pour l'exécution des CGU, les Parties conviennent de faire élection de domicile dans les conditions suivantes :

- Pour Getaround, à l'adresse de son siège social, tel qu'indiquée dans les mentions légales ;
- Pour l'Utilisateur, à l'adresse renseignée lors de son inscription.

24. Droit applicable, juridiction compétente et médiation

Les présentes Conditions sont soumises au droit français.

En cas de litige lié à l'interprétation ou l'exécution des présentes Conditions, les Parties s'engagent à rechercher une solution amiable.

Tout Utilisateur qui est un consommateur au sens du Code de la consommation peut, le cas échéant, porter ses réclamations relatives à nos Services, sur la plateforme de résolution des litiges mise en ligne par la Commission Européenne accessible [ici](#). La Commission Européenne se chargera de transmettre votre réclamation aux médiateurs nationaux compétents. Conformément aux règles applicables à la médiation, vous êtes tenus, avant toute demande de médiation, d'avoir fait préalablement part par écrit à Getaround de tout litige afin d'obtenir une solution amiable.

Tout Utilisateur qui est un consommateur privé en Norvège peut, le cas échéant, déposer des réclamations concernant nos Services sur la plateforme de règlement des litiges mise à disposition [ici](#) par Forbrukerrådet. Forbrukerrådet transmettra votre plainte aux médiateurs nationaux compétents.

Conformément aux règles applicables à la médiation, avant toute demande de médiation, vous devez avoir préalablement informé Getaround par écrit de tout litige afin de parvenir à une solution amiable.

Si vous êtes un Utilisateur français, conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, vous pouvez spécifiquement utiliser les services proposés par l'organisme de médiation suivant sélectionné par Getaround : CNPM - MÉDIATION CONSOMMATEUR. Dans le cas d'un litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur le site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou l'envoyer par courrier à l'adresse : CNPM - MÉDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond.

Tout différend avec un Utilisateur professionnel qui n'aurait pu être résolu à l'amiable sera de la compétence des tribunaux et juridictions du ressort du lieu de la conclusion du contrat ou du lieu de la survenance du dommage.